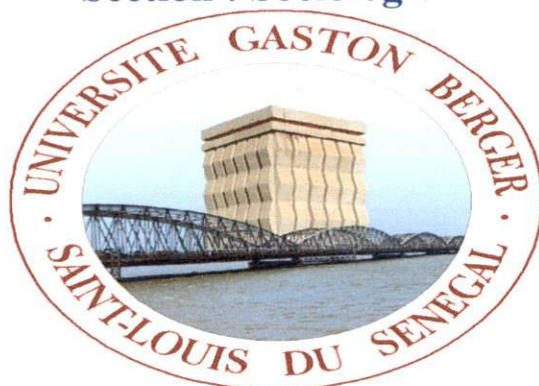


Université Gaston Berger De Saint-Louis

U.F.R : Lettres et Sciences Humaines

Section : Sociologie



SUJET :

Influence du travail salarié des femmes sur la distribution des rôles au sein de la famille : cas des femmes des villages de Ndiawdoune, Lampsar et Mbakhana employées de l'entreprise des GDS (Grands Domaines du Sénégal).

Mémoire de maîtrise

Parcours : Famille et Education

Présenté par

Mansour DIAGNE

Sous la direction de

Mme. Fatou Diop SALL

Chargée d'enseignement

Année Académique 2008 / 2009.

Université Gaston Berger De Saint-Louis

U.F.R : Lettres et Sciences Humaines

Section : Sociologie



SUJET :

Influence du travail salarié des femmes sur la distribution des rôles au sein de la famille : cas des femmes des villages de Ndiawdoune, Lampsar et Mbakhana employées de l'entreprise des GDS (Grands Domaines du Sénégal).

Mémoire de maîtrise

Parcours : Famille et Education

Présenté par

Mansour DIAGNE

Sous la direction de

Mme. Fatou Diop SALL

Chargée d'enseignement

Année Académique 2008 / 2009.

DEDICACES

Je dédie ce modeste travail à :

Ma Mère Fatou BOYE : merci très chère maman, merci
pour tout.

REMERCIEMENTS

Je remercie Allah le tout puissant de m'avoir donné force et courage pour la réalisation de ce mémoire de maîtrise :

Tous les membres de ma famille à Lampsar et à Saint-Louis ainsi que tous mes amis :

Mon Père, mes frères et sœurs, toutes les femmes des villages de Ndiawdouné, Lampsar et Mbakhana qui n'ont ménagé aucun effort pour la réalisation de ce document :

Madame Fatou Diop SALL, Mr Amedoune BA et Alpha BA pour leur orientation et leur disponibilité.

Enfin je remercie singulièrement Mbenda FALL : Que DIEU fructifie cette belle chose qui nous lie.

SOMMAIRE

Introduction générale.....	6
Première Partie : Problématique et approche méthodologique.	9
Premier Chapitre : <i>Problématique</i>	10
1-État des savoirs.....	10
2-Position du problème.....	14
3-Objectifs de recherche.....	16
4-Question de départ.....	16
5-Hypothèses de recherche.....	17
6-Approche genre.....	17
7-Modèle d'analyse.....	20
8-Définition du cadre conceptuel.....	22
8.1-Position sociale.....	22
8.2-Travail salarié.....	23
8.4-Rôle.....	23
8.5-Famille.....	24
Deuxième Chapitre : <i>Approche méthodologique</i>	26
1-Histoire de la collecte.....	26
1.1-Recherche documentaire.....	26
1.2-Investigation sur le terrain.....	27
1.2.1-Pré-enquête.....	27
1.2.2-Enquête proprement dite.....	27
1.2.3-Échantillonnage.....	27
2-Outils de terrain.....	28
2.1-Recours au questionnaire.....	28
2.2-Recours au guide d'entretien.....	29
3-Difficultés rencontrées.....	29
Deuxième Partie : Présentation des zones d'étude	31
Troisième Chapitre : <i>Monographie physique et démographique des villages de Ndiawdoune, Lampsar et Mbakhana</i>	32
1-Données physiques.....	32

1.1-Localisation.....	32
1.2-Types de sol.....	32
1.3-Climat.....	33
1.4-Pluviométrie.....	33
1.5-Végétation.....	33
1.6-Ressources en eau.....	34
1.6.1-Eaux souterraines.....	34
1.6.2-Eaux de surface.....	34
2-Données démographiques.....	34
Quatrième Chapitre : Monographie économique et sociale des trois villages et Présentation des GDS.....	44
3-Situation économique des zones.....	44
3.1-Situation économique.....	44
3.1.1-Secteur de l'agriculture.....	44
3.1.2-Secteur de l'élevage.....	44
3.2-Situation sociale.....	45
3.2.1-Secteur de la santé.....	45
3.2.2-Secteur de l'éducation et de la formation.....	45
3.2.3-Secteur de la promotion de la femme.....	46
4-présentations des GDS.....	46
Troisième partie : Analyse et interprétation des données.....	49
Cinquième Chapitre : Situation familiale des femmes de Ndiawdoune, lampsar et Mbakhana.....	50
I- Analyse des statut et rôle de ces femmes au niveau familial.....	50
1-Diagnostic de la place de la femme dans ces localités.....	51
2-Statut et rôle des femmes de Ndiawdoune, Lampsar et Mbakhana.....	56
II- Changements des rôles familiaux.....	59
1-Travail salarié, un fondement d'autonomie.....	63
1.1-Participation au niveau familial.....	64
1.2-Naissance d'un nouveau regard par rapport à l'environnement.....	67
2-Nouveau rôle de ces femmes dans la vie de couple.....	68
2.1-Naissance d'une nouvelle évolution familiale.....	71
2.2-Interrogation sur l'autorité familiale.....	75
2.3-Le rôle des femmes en milieu rural dans le processus de développement global.....	77

Sixième Chapitre : <i>Persistence de la distribution classique des rôles familiaux de sexe</i> ...	80
I- Le mari ou père de famille, principal décideur dans l'enceinte familiale.....	80
II-Influence moindre de la femme dans les décisions familiales	84
Conclusion générale.....	90
Bibliographie générale.....	94
Annexe.....	97
Questionnaire.....	98
Guide d'entretien.....	100

Liste des tableaux et photographies

Tableau 1 : Récapitulation de l'évolution des rôles dans les sociétés traditionnelle et moderne. p20

Tableau 2 : Répartition de la population du village de Ndiawdoune par amonts, ménages, concessions et par sexes. p35

Tableau 3 : Répartition de la population du village de Lampsar par amonts, ménages, concessions et par sexes. p36

Tableau 4 : Répartition de la population du village de Mbakhana par amonts, ménages, concessions et par sexes. p37

Tableau 5 : Répartition de la population totale des trois villages. p37

Tableau 6 : Récapitulation du niveau d'instruction des employées. p51

Tableau 7 : Récapitulation des occupations antérieures au travail dans les GDS. P52

Tableau 8 : Formation professionnelle ou métier avant les GDS. P53

Tableau 9 : Corrélation entre la situation matrimoniale et la situation professionnelle avant les GDS. P54

Tableau 10 : Corrélation entre l'âge et le niveau d'instruction en pourcentage. p56

Tableau 11 : Situation matrimoniale des employées. p58

Tableau 12 : Professions des parents et époux des employées. P60

Tableau 13 : Fréquentation aux GDS sur la base de récits. p61

Tableau 14 : Fréquentation aux GDS sur la base de rumeurs. P61

Tableau 15 : Récapitulation sur la motivation à la fréquentation aux GDS. P62

Tableau 16 : Comparaison satisfaction besoins avant et après les GDS en pourcentage. p63

Tableau 17 : Corrélation entre situation matrimoniale et participation à l'économie familiale. p64

Tableau 18 : Évolution du taux de participation avant et après le travail aux GDS. P66

Tableau 19 : Implications du travail au GDS .p67

Tableau 20 : Récapitulation des nouveaux rôles.p69

Tableau 21 : Utilité du travail aux GDS. P77

Tableau 22 : Répartition selon l'âge des employées. p84

Tableau 23 : Prise de décision au niveau familial. p85

Photographie du village de Ndiawdoune. p39

Photographie du village Lampsar.p40

Photographie du village de Mbakhana.p41

Photographie du fleuve khassakh.p42

Photographie à l'intérieur d'une des serres du GDS. P43

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Notre étude porte sur les femmes des villages de Ndiawdoune, Lampsar et Mbakhana¹ employées de l'entreprise des GDS (Grands Domaines du Sénégal) qui sise dans le département de Saint-Louis sur l'axe nord. L'étude est essentiellement centrée sur l'influence du travail salarié de ces femmes sur la distribution des rôles au sein de la famille. Dès lors, l'objectif de ce mémoire est d'apporter dans une certaine mesure une lumière sur le travail féminin et ses implications qui n'a cessé de présenter d'opiniâtres controverses sur la scène internationale et plus particulièrement au niveau du continent africain.

Aujourd'hui, dans les différents pays en Afrique, de plus en plus de femmes luttent pour gagner leur autonomie, et cela au niveau politique, économique, social et culturel. À cet égard, la question des rapports de genre, des relations entre hommes et femmes devient un élément fondamental dans les choix qui devront être faits pour le développement durable de cette partie du monde.

Cette autonomisation des femmes paraît d'autant plus importante à la lumière du rôle qu'on leur reconnaît volontiers dans la participation effective des dépenses dans le sphère familial, et cela à un moment où pratiquement tous les pays de la région ont été ou sont encore dans une paupérisation sans commune mesure. Mais au-delà de leur rôle de promotrices de soutien financier, rôle qui s'exerce somme toute dans le cadre d'une société en crise, comment intégrer une éventuelle émancipation féminine dans la longue durée ? Comment promouvoir une réelle égalité des sexes ? Même si elle a une portée universelle, en ce sens que toute société humaine est composée d'hommes et de femmes, la question des rapports de genre s'inscrit toujours dans un contexte culturel donné. Parce qu'elle l'explique, la théorise, la consacre et la justifie, la culture est bien souvent mise en cause dans l'inégalité sexuelle dont on observe encore de trop nombreuses manifestations à travers le monde.

Mais les choses sont-elles aussi simples ? En fait, il apparaît de plus en plus à tous ceux qui s'attachent à la promotion des droits des femmes – individus, associations, administrations nationales ou organisations internationales – que ce combat doit être mené dans le cadre des références culturelles des communautés considérées. Si certains éléments d'une culture

¹ Ndiawdoune, Lampsar et Mbakhana : Zones d'étude (département de Saint-Louis, communauté rurale de Gandon, arrondissement de Rao.)

contribuent à inférioriser la femme, c'est au sein de cette même culture qu'il faut chercher d'autres éléments pouvant contrer, voire même inverser ce processus.

Par ailleurs, il faudrait signaler que le travail des femmes au Sénégal, tout comme dans le reste de l'Afrique subsaharienne d'ailleurs, procède certainement d'une très longue histoire. Ne dit-on pas encore aujourd'hui en Afrique que le travail des femmes ne cesse jamais ? Au cours des siècles précédents, la plupart des explorateurs qui en ont fait mention en ont aussi signalé la pénibilité. Parlant du travail des femmes dans son ouvrage « Les femmes bantoues au 20ème siècle », Michel MASSOZ rapporte que deux voyageurs européens explorant l'Afrique centrale, l'un au 17ème siècle et l'autre au 19ème, ont parlé d'une division sexuelle des tâches clairement défavorable aux femmes, ces dernières devant en assumer la majeure partie².

Durant la colonisation, le travail effectué par les femmes dans les milieux traditionnels fut parfois quasiment assimilé à un travail d'esclave, que ce soit par son intensité ou par le peu de considération que semblait lui accorder la société. Le fait que des esclaves hommes aient pu être astreints à effectuer un travail de femme - travail qu'un homme libre aurait inmanquablement refusé – renforçait cette idée chez les observateurs extérieurs.³

Si éprouvant qu'ait pu paraître le travail féminin dans la société traditionnelle, il doit d'abord être appréhendé dans le cadre des valeurs culturelles qui fondent cette société. En admettant que le travail puisse dans certains contextes et selon certaines circonstances procurer à un individu les moyens de devenir autonome, cet objectif était-il envisageable pour les femmes évoluant dans le milieu traditionnel précolonial africain ? Le contact avec des civilisations porteuses de valeurs différentes, puis la domination coloniale, en modifiant le contexte politique, social et économique, ont aussi contribué à changer la condition féminine, et par conséquence la dynamique autonomisation, exploitation des femmes.

Par ailleurs, si l'on admet que l'autonomisation d'un individu repose en partie sur une base matérielle, c'est-à-dire sur la possibilité qu'a ce dernier d'accéder, et/ou de contrôler les ressources disponibles dans son environnement, que ce soit par son travail ou d'une autre manière, alors l'on peut considérer que la femme africaine paraissait disposer d'une bonne base pour asseoir son autonomie. Cependant, il ne faut pas oublier le contexte général dans

² MASSOZ, Michel : Les femmes bantoues au xxème siècle, éditeur, Liège, 1991.p.182S

³ Ibid

lequel cette femme évoluait. Son statut en tant que femme, sa place et son rôle au sein de sa famille et de la société, pesaient également de tout leur poids dans la maîtrise de sa destinée. La condition féminine africaine a toujours été, et est encore aujourd'hui multiple. Cependant, plusieurs traits fondamentaux réunissent ces femmes par delà leurs particularités et c'est à partir de ces derniers que l'on peut élaborer une image, certes partielle, de la femme africaine.

Au bénéfice de ces observations, nous optons mener cette étude suivant trois centres d'intérêt dans le cadre desquels, nous allons d'abord nous atteler à éclairer notre problématique et à définir nos choix méthodologiques. Ensuite, en second lieu il sera question de la présentation de nos zones d'étude. Enfin, notre troisième partie va s'intéresser à l'analyse et l'interprétation des données recueillies.

PREMIÈRE PARTIE :

PROBLÉMATIQUE ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

PREMIER CHAPITRE :

PROBLÉMATIQUE

L'histoire de l'humanité en général et celle des femmes en particulier a toujours fait l'objet de rumeurs contradictoires. En effet, ces dernières à qui la société a souvent accordé des rôles secondaires se manifestant par leur dévalorisation et leur discrimination sans commune mesure par rapport au sexe masculin, tendent aujourd'hui d'aspirer à un nouveau statut. Non sans exiger une légalité de traitement, la position sociale des femmes doit être révisé et le concept de stéréotype battu en brèche face à cette conjoncture socio-économique ou les femmes sortent de la sphère familiale pour aspirer en un travail salarié.

1-ÉTAT DES SAVOIRS

D'une manière générale, les études, travaux et recherches menés sur les femmes nous informent sur leur rôle et leur position sociale. Ils essayent dans la presque totalité de mettre en exergue l'image de la femme idéale dans les sociétés traditionnelles. Seule un petit nombre d'entre eux relatent le rôle économique mais plutôt marginal de la femme qui s'explique en grande partie par son ignorance, et surtout son analphabétisme ; d'ailleurs Fatou DIOP souligne : « *Ainsi les femmes sont contraintes à rester dans une position de dépendance économique par rapport aux hommes .Elles sont aussi absentes dans les fonctions publiques ; un fait lié à leur manque de qualification professionnelle, elle même due à leur faible niveau d'instruction. »*⁴

En effet, dans le souci de mener une étude pertinente nous avons jugé nécessaire de mener notre documentation suivant un double mouvement : La première s'intéresse essentiellement aux ouvrages généraux et la seconde est tournée vers les recherches de terrain qui ont été effectuées par d'autres chercheurs.

⁴ DIOP Fatou : Revue Sénégalaise de Sociologie, Numéros 4/5, janvier 2000/2001 :Femmes et pouvoir :Quel accès aux sphères de décisions ?p .470

Concernant le premier point de démarche, nous pouvons citer Claude MEILLASSOUX pour qui : « *Être mère est la condition d'épanouissement de la femme.*

C'est par elle que s'apprennent et se transmettent les traditions et les coutumes, l'histoire et les interdits. La mère exerce un véritable rôle social.

Cependant, malgré sa façon irremplaçable dans la reproduction, elle disparaît derrière l'homme ce qui lui confère un rôle de subordination qui la rend d'ailleurs susceptible d'exploitation. »⁵

En effet, de ces dires de Meillassoux la femme, quelque soit la situation reste mère. Autrement dit, c'est seulement en étant mère ou en exerçant effectivement les rôles de cette dernière que la femme occupe la place véritable que lui réserve la société. Ainsi la pérennisation des réalités sociales c'est-à-dire la gestion du fonctionnement et de l'organisation sociales sont ceux à quoi la femme doit veiller et véhiculer.

Par ailleurs, malgré ce grand dévouement de reproduction et de retransmission, la femme n'a de valeur que lorsqu'elle est soumise en une perpétuelle subordination par rapport à l'homme. Ceci dit, les rôles et statut de la femme loin de s'acquérir sont délimités a priori et donc toute autre position contribuerait à la perturbation de la disposition naturelle des choses.

En outre, Fatou SOW quant à elle affirme : « *La femme dans la société ou la culture sénégalaise est incontestablement une référence, est l'élément stable de l'institution sociale dont elle marque les valeurs, les choix, les styles et les pratiques.* »⁶

A travers cette affirmation de Fatou Sow, force est de constater que la femme dans la société sénégalaise est un élément régulateur. C'est par elle que la sociabilité s'accomplisse ; elle est par excellence un point de repère déterminant dont sont rassemblées les différentes caractéristiques qui particularisent la société. Autrement dit, tout ce qui est en rapport avec le bon fonctionnement de la société est assuré par la femme. En effet, c'est elle qui assure la socialisation, veille à la pertinence de l'organisation sociale mais aussi œuvre pour la continuité des options de vie qui déterminent la société.

⁵ MEILLASSOUX Claude : Femmes, Greniers et Capitaux, ed l'harmattan, Paris 1992, p27

⁶ SOW Fatou, Femmes Sénégalaises à L'horizon 2015, Ministère de la Femme de l'Enfant et de la Famille (MFEF) 1991

Pour Ester BOSERUP : « *Dans les pays pauvres les femmes ne peuvent guère prendre conscience de leur identité et de leur place qui leur revient dans la société. Elles sont traitées en perpétuelles mineures passant de la tutelle de leur père à celle du mari, dans les pays arabes, à celle de leur frère, de leur oncle ou même de leur fils aîné.* »⁷

Ici Boserup décline la position sociale de la femme à travers un contexte de sous-développement. En effet, les femmes dans les zones pauvres notamment au niveau de l'Afrique peuvent être qualifiées d'agents en méconnaissance de leur véritable statut et rôle.

Ceci dit, cette situation oblige les femmes à accepter leur position de dépendance. Autrement dit, ces dernières sont continuellement mises sous un régime de tutelle. En situation de célibat, elles dépendent de leur père et frère, en étant mariées le mari devient le tuteur. D'une manière générale la femme dans ce contexte est soumise tout au long de sa vie à une soumission vis à vis de l'homme et se faisant, elle ne peut aspirer en une prérogative si ce n'est celle que lui confère le sexe masculin.

Aussi, Paul DESALMAND note :

« La femme africaine est mère essentiellement, c'est sa plus grande coquetterie.

Vivant presque séparée des hommes, elle ne fait qu'exalter son sentiment maternel.

Et ses enfants la lui rendent bien eux qui, après avoir sucé son lait durant plusieurs années, restent longtemps encore ficelés dans son dos tout au long de ses travaux et de ses loisirs. »⁸

La perception de Desalmand suit la même logique que celle de Meillassoux. En effet, la femme africaine en particulier est avant tout une mère et c'est seulement par rapport à ce statut qu'elle retrouve sa vraie valeur, Etre mère ou jouer le rôle de mère est donc le statut exclusif et a priori détermine pour la femme. C'est ainsi que l'existence de cette dernière va trouver sa pertinence dans l'éducation des enfants, la subordination par rapport à l'homme et l'entretien familial. Par ailleurs, même si manifestement on note la place indispensable de la femme dans la société, elle reste englobée par l'homme.

⁷ BOSERUP Ester : La femme face au développement économique, coll. Sociologie d'aujourd'hui, Puf, 1983.

⁸ DESALMAND Paul : L'émancipation de la femme en Afrique et dans le monde, NEA Abidjan-Dakar, 1977, 151pp.

S'inscrivant dans la même logique, Sarah Kala LOBE ajoute que :

« La femme africaine n'était pas un néant d'humanité, elle a existé admirablement, épanouie par sa maturité, merveilleuse équilibrée par son sens de l'hospitalité à la vie et à l'homme, elle n'était pas nécessairement cette fleur d'humanité que nos poètes chantent aujourd'hui en s'inspirant de l'amour chevaleresque venu d'occident, ni l'exemple féminin que nous présente la femme africaine moderne.

La femme africaine était une force économique ayant sa place bien définie dans les travaux qui ont trait à la fécondité et aux foyers domestiques. »⁹

D'une manière générale, l'ensemble des perceptions des auteurs précités renvoient à un statut de dépendance et des rôles de subordination pour la femme vis-à-vis du père ou du mari parfois même des frères .En effet, la femme durant donc toute son existence est placée sous un régime de tutelle même si parfois son apport économique se fait sentir au niveau de l'enceinte familiale.

Par ailleurs, s'il en est ainsi, c'est parce que la femme semble être l'acteur principal pour la pérennisation de la dynamique de la logique sociale. Autrement dit, la femme serait le vecteur incontournable de la transmission des traits culturels et donc cette position sociale qu'elle occupe serait une disposition naturelle des choses.

En résumé, paradoxale que cela puisse être la femme est l'élément indispensable pour l'équilibre familiale mais elle est en même temps victime des stéréotypes ; l'agent qui ne peut se faire des compétences sans le sexe masculin et des compétences au-delà du sexe masculin.

Par ailleurs, pour ce qui est de la deuxième catégorie de document que nous avons trouvé, elle se caractérise essentiellement par des recherches de terrain qui s'inscrivent dans une dynamique d'analyse de l'activité de la femme par rapport à sa situation. C'est ainsi que Ndèye Ngoye LO a mis en valeur le travail des femmes en mentionnant : *« Dans la tradition africaine, l'image de la femme idéale est celle de la ménagère accomplie mais aujourd'hui, la crise socio-économique pousse les femmes (...) à travailler pour apporter un second souffle au foyer. »¹⁰*

⁹ LOBE Sarah Kala : Situation de la femme dans la société traditionnelle, in : La civilisation de la femme dans la tradition africaine. P.A. Colloque organisé par la société africaine de culture, Abidjan 3-8 juillet 1972.

¹⁰ LO Ndèye Ngoye : Conditions de la vie socio-économique des employeurs de maison de Dakar, mémoire de fin d'étude, ENEAS, 1983.

Dans le même ordre d'idée, Khadidjatou DIAGANA, à partir de son étude les femmes teinturières de Dakar, nous informe sur l'importance de la présence féminine au niveau du secteur informel ; pour elle : « *le secteur non structuré offre 50% de l'emploi urbain au Sénégal. Dans ce secteur les femmes occupent toutes les positions du bas au sommet de l'échelle (du petit commerce aux grandes affaires).* »¹¹

S'inspirant de l'idée de Claude MEILLASSOUX, Abdoulaye SENE évoque le niveau de participation de la femme au sein du couple et de la famille ; ainsi, il soutient :

« *Les pêcheurs reconnaissent la participation de l'épouse tant au niveau de la gestion de la vie domestique que dans l'acquisition du matériel de production.* »¹²

En définitive, ces études loin de cerner toute la problématique « femme » n'ont explorés qu'une partie. Elle présente la femme comme un être mineur, asservi. On a presque jamais reconnu et admiré son autonomie par rapport à l'homme ; la liberté de ses initiatives, la maturité des ses actes qu'elle a su créer en toute indépendance sans pour autant sacrifier les devoirs de la maternité et de la vie conjugale. Dès lors une question semble déterminante : Quelle est la véritable motivation qui anime les femmes pour un travail salarié ?

2-POSITION DU PROBLÈME

Actuellement, la crise économique qui se dessine sur la scène internationale et particulièrement au niveau des pays en voie de développement est sans nul doute une explication du bouleversement des ménages. La gestion de la famille est devenue une véritable labeur, d'où l'émergence d'une nouvelle rationalité économique au sein de la famille. En effet, la femme qui jadis se concentrait exclusivement du ménage, autrement dit de l'éducation des enfants, la préparation de repas, la gardienne de la maison etc. ; aspire aujourd'hui à fréquenter l'espace hors foyer, à se trouver un travail salarié.

La motivation principale serait de rompre avec son attitude oisive dans un contexte économique urbain et rural très difficile ; la contribution financière des femmes au ménage est devenue presque un impératif courant. Ceci dit, il s'agit pour les femmes d'aller au-delà des

¹¹ DIAGANA Khadidjatou : Les femmes teinturières à Dakar : Essai d'analyse de leur condition de vie et de travail, ENEAS, 1990.

¹² SENE Abdoulaye : Les transformations sociales dans la pêche maritime : conditions de travail et modes de vie des pêcheurs de Guet-Ndar, Saint-Louis du Sénégal Thèse de 3ème cycle Sociologie, Toulouse le Mirail, 1985.

rôles et des fonctions telles que la procréation, l'éducation etc. En d'autres termes, parlant de la gestion de l'unité familiale de production, les mêmes tendances se retrouvent presque partout en Afrique. Sans être propriétaire ou chef de famille, la femme contribue, dans des proportions significatives, à l'économie et à l'acquisition des biens dans la famille, par toutes les activités domestiques et économiques qu'elle accomplit. On ne le dira jamais assez la féminisation du salariat et l'augmentation constante des femmes sur le marché du travail sont à l'origine de la création d'institutions destinées à examiner les problèmes spécifiques posés par l'exercice du travail salarié des femmes et faciliter cette activité. Trois périodes peuvent être repérées dans la mise en place progressive des institutions qui marquent des temps forts dans l'évolution des structures et dans la prise en charge de la question du travail des femmes, selon les contextes des périodes étudiées. La période 1970-1980 correspond à une évolution lente mais progressive des institutions où l'on passe d'un Comité d'Étude et de Liaison à un secrétariat d'État. La période 1981-1986 est marquée par une forte institutionnalisation et la création d'un ministère des Droits de la Femme qui entend donner des droits à la femme en tant qu'individu à part entière et notamment en terme d'égalité professionnelle avec les hommes. La période 1988-1995 voit l'abandon d'une volonté politique envers les femmes qui se traduit dans les institutions par le passage d'un ministère à part entière, à un secrétariat d'État puis à un service à l'intérieur du ministère du Travail, structure administrative sans capacité de décision et d'impulsion. (Martine LUROL)¹³

Et l'on se pose maintenant la question de savoir si on n'assistait pas à une perturbation ou une transformation de la logique sociale ou familiale traditionnelle ?

Une telle situation s'est traduite par une augmentation des rôles sociaux féminins corrélatifs à l'émergence de responsabilités nouvelles dans la gestion de la famille. Outre, l'appropriation des rôles nouveaux crée une superposition de tâches et de rôles à la fois traditionnelles et modernes pour la femme. Ainsi, cette multiplicité de rôles résultant des nouvelles capacités de la femme produit une modification des rapports économiques entre époux. Ceci, soulève une nouvelle question : quelles sont les conséquences de cette modification au niveau des relations conjugales ?

L'activité économique des femmes a des répercussions au sein du ménage. Nous assistons à une nouvelle distribution des rôles tendant à conférer aux femmes de plus grandes

¹³ LUROL Martine : Quand les institutions se chargent de la question du travail des femmes 1970-1995 ; art, in, Revue : Travail, Genre et Sociétés, numéro 1,1999.

responsabilités au niveau de leur famille. Donc, avec leur apport financier, le revenu familial augmente, ce qui conforte davantage leur position dans le couple. Elles participent à la gestion financière de la famille, outrepassent les rôles qui leur étaient dévolus et empiètent ainsi dans le domaine des hommes.

C'est ainsi qu'on peut se demander : Est-ce que le travail des femmes dans l'entreprise des GDS (Grands Domaines du Sénégal) n'influe pas sur leur statut matrimonial ; autrement dit, leur n'entraîne-t-il pas une modification de la distribution classique des rôles au sein de la famille ? Ainsi, même s'il y a évolution des rôles féminins, ces dernières arrivent-elles à être autonomes vis à vis de leurs maris ou de leurs parents ?

3-OBJECTIFS DE RECHERCHE

Cette étude loin d'être une analyse d'éventuelles interrelations entre les femmes au lieu de travail ou encore l'employeur et ces dernières, a pour objectifs général et spécifique suivants :

-Objectif général

C'est de contribuer d'une manière spécifique à la réflexion relative au travail salarié des femmes dans un contexte marqué par des stéréotypes. Autrement dit, il s'agit, en partant d'une analyse minutieuse de voir les atouts et les tares inhérents au travail rémunéré des femmes et l'influence qu'il peut avoir sur la distribution des rôles au sein de la famille.

-Objectif spécifique

A- Déceler qu'il n'existe pas de rupture entre leur réalité de femmes salariées et statut d'épouses ou de célibataires, leur rôle de mères et d'éducatrice.

B- Monter en fin les impacts de l'évolution des rôles féminins, sur les relations conjugales et ou familiale

C- Montrer que les nouvelles fonctions des femmes dues à leur activité d'employées, leur ont conféré de nouveaux rôles et statut dans leur vie de famille.

4-QUESTION DE DÉPART

Est-ce que le travail salarié des femmes des villages de Ndiawdoune, Lampsar et Mbakhana dans l'entreprise des GDS a des incidences sur la distribution des rôles au sein de la famille ?

5-HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

-Hypothèse générale

Le travail salarié des femmes des villages de Ndiawdoune, Lampsar et Mbakhana au niveau de l'entreprise des GDS augmente leur responsabilité familiale, se traduisant par des changements susceptibles de transformer la distribution classique des rôles familiaux de sexe.

Cette hypothèse générale pourrait être divisée en deux centres d'intérêt à savoir :

Hypothèse 1

L'acquisition de capital à partir des GDS permet aux femmes des trois villages d'améliorer leur condition de vie matérielle et celle de leur famille.

Hypothèse 2

L'importance de l'investissement ou de la participation financière dans la vie familiale renforce la position sociale des femmes des trois villages travaillant aux GDS en leur conférant de nouveaux rôles et statut dans leur vie de famille.

6-L'APPROCHE GENRE

Difficile aujourd'hui de lire un texte émanant d'organismes internationaux ou de la Commission européenne par exemple sans voir apparaître égalité des chances, "gender ou mainstreaming" traduits habituellement par genre et approche intégrée. Le terme gender a permis d'introduire la dimension sociale et culturelle de la différence des sexes que le mot sexe en anglais, qui a une connotation strictement biologique, ne permettait pas d'exprimer.

Les différences entre la place tenue par les femmes et celle tenue par les hommes dans toute société, sont liées incontestablement à des caractéristiques biologiques. Jusqu'à ce jour la maternité appartient aux femmes... Mais autour de ces caractéristiques se construit une différenciation dans la place occupée par les femmes et par les hommes, dans leurs rôles respectifs, révélateurs généralement d'une forme de pouvoir exercé par (ou que s'attribuent) les hommes et qui varie d'une société à l'autre.

Le mainstreaming de genre ou approche intégrée, notion plus opérationnelle, se propose d'intégrer les caractéristiques spécifiques de la place et de la situation des femmes et des hommes, dans l'élaboration des politiques et des mesures économiques et sociales, dans leur mise en œuvre mais aussi dans l'analyse des incidences de tous ordres que ces mesures pourront avoir sur les femmes et sur les hommes.

Adopter une perspective de genre ou une approche intégrée permet de considérer les réalités sociales avec un nouveau regard. On change de lunettes et la réalité apparaît alors différente. L'adoption d'une telle approche est aujourd'hui incontournable. Elle suppose quelques préalables. Ils s'appliquent aussi bien à des mesures politiques qu'à la mise en place d'actions de formation ou d'insertion ou encore à des projets visant le développement d'un territoire.

La perspective de genre conduit alors à une réflexion sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Il ne s'agit plus de considérer la situation, la condition des femmes d'une manière négative, en termes de manque au regard de la situation des hommes. L'égalité est encore souvent pensée aujourd'hui, en référence à la norme masculine

A en croire Abdoulaye Bara DIOP¹⁴ les rapports de pouvoirs sexués en milieu wolof sont à la base d'une stratification sociale. Toujours pour ce dernier la société wolof est un système social comportant des coupures ; ainsi, dans cet ensemble plusieurs microsociétés se juxtaposent, différentes et concurrentes et sont liées entre elles par un rapport de domination. Dans ce système social, le statut exprime la position et la fonction de l'individu et délimite l'ensemble des droits et devoirs, les avantages et les obligations inhérentes à une situation donnée ; ainsi que le statut constitutif de la hiérarchie sociale. A cet égard, les différences biologiques sexuelles lui servent de base puisqu'elles sont socialement interprétées et structurées.

Par ailleurs, les différentes catégories sociales qui constituent cette stratification peuvent s'analyser grâce au concept de genre .C'est ce qu'écrit Laurence TUJAGUE¹⁵ citant BISSILIAT « la perspective du genre permet d'analyser l'établissement d'une idéologie de la domination et de mieux penser la contradiction de base à laquelle on se heurte...savoir masculin /positif et savoir féminin/négatif.»

Dans ce cadre bien précis il faudra distinguer le sexe biologique du sexe social.

En effet, le sexe social sous-tend de nombreuses représentations et se juxtapose au sexe biologique. Ainsi, dans des pays comme le Sénégal la distribution des rôles fait de l'homme le «Borom Kër »¹⁶ et de la femme le « Borom Nekk »¹⁷, pour reprendre les expressions de Gora MBODJ.

¹⁴ DIOP Abdoulaye Bara : La société Wolof-Traditions et Changements, ed Karthala, 1981.

¹⁵ TUJAGUE Laurence : Les stratégies des maraîchères commerçantes à désigner-Delta du fleuve Sénégal, mémoire de maîtrise, Université Toulouse le Mirail, 1996.p84

¹⁶ Expression wolof qui signifie propriétaire de la maison.

¹⁷ Expression wolof qui signifie propriétaire ou responsable de a chambre.

Ceci, conduit à noter qu'il y'a un rapport de complémentarité entre les rôles masculin et féminin. Cependant, le sexe biologique qui n'a donc pas de valeur en dehors du genre, ce que la société en fait, est le substrat d'un rapport de domination¹⁸. Toujours pour donner force à ce qui vient d'être mentionner, nous pouvons inviter : Ayesha M-IMAN, Amina MAMA et Fatou SOW¹⁹, ces dernières en citant Joan SCOTT²⁰ souligne : « Le genre renvoie à l'organisation sociale de la différence sexuelle. Mais ceci ne veut pas dire que le genre reflète ou met en œuvre des différences établies et naturelles entre les hommes et les femmes ; mais, plutôt, qu'il renvoie à la connaissance qui confère des sens aux différences corporelles. Ces sens varient selon les cultures, les groupes sociaux et dans le temps, car rien de ce qui concerne le corps, y compris les organes reproductifs des femmes, ne détermine de façon univoque comment les divisions sociales seront établies. »

En résumé, l'approche genre suppose de considérer les différentes opportunités offertes aux hommes et aux femmes, les rôles qui leur sont assignés socialement et les relations qui existent entre eux. Il s'agit de composantes fondamentales qui influent sur le processus de développement de la société et sur l'aboutissement des politiques, des programmes et des projets des organismes internationaux et nationaux. Le genre est intimement lié à tous les aspects de la vie économique et sociale, quotidienne et privée des individus et à ceux de la société qui a assigné à chacun (hommes et femmes) des rôles spécifiques.

Le sexe marque les caractéristiques biologiques (permanentes et immuables) des hommes et des femmes, communes à toutes les sociétés et à toutes les cultures. Le genre, par contre, se réfère aux caractéristiques qui se sont forgées tout au long de l'histoire des relations sociales. Les différences de genre sont socialement édifiées et inculquées sur la base de la perception que les diverses sociétés ont des différences physiques et des présupposés de goûts, tendances et capacités des hommes et des femmes. Les différences relatives au sexe sont immuables. Par contre, l'histoire et l'analyse comparative des sociétés ont largement confirmé que les disparités liées au genre varient selon les cultures et selon les périodes en fonction de l'évolution de la société.

Cf. MBODJ.G : La genèse de l'inscription différenciée des genres au Sénégal, in : Démocratie, Culture et Développement en Afrique noire, p.209, 1997.

¹⁸ TUJAGUE Laurence : op-cit.

¹⁹ IMAM Ayesha.M, MAMA Amina et SOW Fatou : Sexe, Genre et Société, ed Karthala et CODESRIA, 2004.

²⁰ TILLY.A et SCOTT.Joan.W : Les femmes, le travail et la famille, éditions rivages, 1987.p17

Les relations de genre sont alors définies comme les mécanismes, particuliers à chaque culture, qui déterminent les fonctions et les responsabilités assignées aux uns et aux autres. Par effet, elles déterminent l'accès aux ressources matérielles (terre, crédit, formation, etc.) et immatérielles telles que le pouvoir. Les implications dans la vie quotidienne sont multiples : répartition du travail domestique et extra domestique et des responsabilités familiales, niveau d'éducation et opportunités de promotion professionnelle, insertion dans les instances du pouvoir et capacité de négociation et de décision, etc.

7-MODÈLE D'ANALYSE

Le modèle d'analyse constitue le prolongement logique de la problématique en articulant sous une forme opérationnelle les repères et les pistes qui seront finalement retenus pour présider au travail d'observation et d'analyse. Il est composé de concepts et d'hypothèses qui sont étroitement articulés entre eux pour former ensemble un cadre d'analyse cohérent.²¹

Pour ce modèle d'analyse, nous avons mis en relief une certaine évolution des rôles et nous avons procédé comme suit : Sur un tableau, nous avons essayé d'attribuer à chaque rôle les conduites valorisées dans les sociétés traditionnelle et moderne.

Tableau 1 : récapitulation de l'évolution des rôles dans les sociétés traditionnelle et moderne

	<i>mode Tr</i>		<i>mode .Mo</i>	
	<i>Mères</i>	<i>Epouses/Celibataires</i>	<i>Mères</i>	<i>Epouses/Celibataires</i>
Rôles	Dévouement	Soumission	Remplaçant du père	Entretien
	Education enfants	obéissance	Scolarité	Aide financier
	Travail domestique	Disponibilité	Soins médicaux	Responsable de foyer

Données d'enquête du mémoire de maîtrise de M. DIAGNE : Année 2009.

Cependant, pour apprécier les motivations de ces femmes employées des GDS, l'individualisme méthodologique de Raymond BOUDON apparaît comme un cadre approprié. Selon cet auteur : « *Le principe de l'individualisme méthodologique énonce que,*

²¹ QUIVY.R et CAMPENHOUDT. Luc Van : manuel de recherche en sciences sociales. Ed.Dunod-Paris 1988

pour expliquer un phénomène social quelconque, il est indispensable de reconstruire les motivations des individus concernés par le phénomène en question, et de l'appréhender comme le résultat de l'agrégation des comportements individuels dictés par ces motivations. Cette position est valable quelle que soit la forme du phénomène à expliquer, qu'il s'agisse d'une singularité statistique, qu'il se traduise par un ensemble de donnée quantitative ou qualitative.»²²

En se référant à Jean-Michel BERTHELOT, nous modélisons notre problématique à l'aide des schèmes d'intelligibilité. Nous avons utilisé le schème actanciel.

La forme logique ϕ caractérisant ce schème s'exprime dans l'ensemble symbolique :

$(\sum a \rightarrow \sum e)$ avec notamment :

$$(A \phi B) = (B \in S, S \{ \sum a \rightarrow \sum e \} \rightarrow B \rightarrow S)^{23}$$

Le terme $\sum a$: désigne un ensemble d'acteurs ; pour notre étude, les femmes de Ndiawdoune, Lampsar et Mbakhana employées aux GDS.

Le terme $\sum e$: désigne un ensemble d'effets de leurs actions : participation de ces femmes au niveau familiale et sociale.

Le phénomène B est vu comme la résultante du comportement des acteurs impliqués : augmentation des responsabilités de ces femmes.

L'élément S renvoie au système ou au champ d'application : les différentes familles respectifs de ces femmes et par extension leurs environnements.

Le terme $B \rightarrow S$: désigne l'effet de masse résultant de B qui exerce en retour une action sur S: -par rapport à notre étude c'est le contexte de crise économique et sociale qui semble être la justification de ces femmes.

En définitive, ce schème se justifie par sa reconnaissance de l'intentionnalité de l'action, son irréductibilité à une détermination causale. Ainsi, nous tenterons alors de saisir le sens que ces femmes employées des GDS donnent à leur action et la logique dans laquelle elles s'inscrivent.

²² DURAND.J-P et WEIL.R : sociologie contemporaine. Ed. Vigot, Paris 1989.

²³ BERTHELOT.J-M : L'intelligence du social-pluralisme explicatif en Sociologie. Paris, Puf.1990.

8-DÉFINITION DU CADRE CONCEPTUEL

A-Position sociale

La position sociale est un ensemble de droits et d'obligations socialement déterminés en vertu des valeurs qui ont cours dans un groupe culturel donné. À ce titre, on peut le qualifier de pendant normatif du rôle : il implique des droits et des obligations. En réalité, position sociale ou statut et rôle sont les deux faces d'une même chose, mais considérée de points de vue différents.

La position sociale est conférée par un attribut fondamental, lequel peut être acquis ou prescrit. Il est dit acquis lorsqu'il est gagné à la faveur de l'exploitation de dispositions naturelles ou du mérite. Il est dit prescrit (ou encore assigné) lorsque l'individu ne peut agir dessus : c'est le cas quand il dépend de qualités physiologiques telles que le sexe ou l'âge, mais aussi par le hasard des naissances.

Puisque chaque personne exerce au sein de la société plusieurs rôles (par exemple mère, épouse et chef de famille), les personnes sont donc amenées à respecter ou du moins il est attendu d'elles qu'elles respectent les droits et obligations attenants à l'exercice des différents rôles ; le statut de chef de famille implique de veiller au bon fonctionnement de celle-ci, celui de mère de nourrir ses enfants, etc.).

En effet, la position sociale est génératrice d'attentes, d'exigences plus ou moins importantes : on attendra d'une mère qu'elle entretient la famille , mais aussi qu'elle soit disponible et soumise vis-à-vis du mari .La première attente est fondamentale ,elle est partie intégrante de l'attribut fondamental conférant le statut de mère ; la seconde l'est aussi dans la mesure où elle représente tout une logique sociale.

Par ailleurs, c'est peut-être pour cette raison que persiste l'idée selon laquelle, parce que les femmes donnent la vie, elles sont naturellement plus aptes à s'occuper de leur foyer persiste de manière consciente ou inconsciente dans notre société. La famille demeure l'espace réservé des femmes et la division sexuelle du travail cantonne encore les femmes dans les tâches domestiques. Autrement dit, la maîtrise de savoir-faire plus traditionnels, de travaux plus répétitifs centrés sur l'intérieur du ménage.

En conclusion, avec la position sociale des femmes, on constate que dans la construction de l'identité féminine, les femmes sont encore soumises et liées à leur rôle de reproductrices.

Leur domaine réservé étant l'entretien du foyer. La participation des hommes au travail domestique étant encore occasionnelle et sympathique.

B- Travail salarié

Le mot travail (de l'Ancien français, *travail* signifiant « tourment, souffrance » (XII^e siècle), du bas latin (VI^e siècle) *tripalius* (du latin *tripalium*, « instrument de torture à trois poutres ») désigne l'effort, l'application nécessaire pour faire quelque chose. Par extension, il désigne également le résultat de cet effort.

Par ailleurs, le sens que nous donnons ici à l'expression « travail salarié » suit la même logique du mouvement féministe occidental des années 1970. En effet, le travail salarié ou rémunéré, comparé au travail domestique gratuit, représente à la fois l'autonomie matérielle, l'accès à l'espace public et, dans le cadre de la conjugalité hétérosexuelle, l'indépendance face au mari. Il symbolise la fin de l'assignation à la sphère privée et donc à brève échéance le partage des tâches domestiques et familiales. Donc, nous sommes plus dans la situation où la femme est englobée par l'homme. Ainsi, on observe qu'à cause de la crise économique grandissante, le nombre de femmes actives croît régulièrement, mais la question qu'on pourrait dès lors se poser est de savoir jusqu'où les mène concrètement ce travail salarié parce que, ces femmes et plus particulièrement les mères continuent d'assumer la majorité des tâches domestiques et familiales ?

On est dès lors en droit de s'interroger sur le caractère émancipateur du travail salarié pour les femmes en particulier, non seulement en raison de ce que leur offre le marché du travail, mais encore au vu de leur rôles et statut qui ne connaissent pas à vraiment dire une mutation. Autrement dit, au-delà de leur salaire sans beaucoup d'importance la distribution classique des rôles familiaux de sexes qui alloue à la femme une place inférieure et de dépendance continue de persister.

D- Rôle

Le rôle pourrait être défini par rapport à l'identité sociale des individus. Chez R. LINTON (1936), le point de départ est la société, le rôle est lié aux concepts de norme et de modèle culturel. La norme serait une obligation de rôle, une contrainte sociale liant un individu à un ou plusieurs groupes. Elle sert à décrire les uniformités du comportement des membres d'un même groupe. En effet, les rôles prescrits sont les règles sociales. Ils figurent des modèles abstraits présentés par le groupe. Outre le concept le plus proche au rôle est celui de statut ou position sociale ; pour LINTON, il n'y a pas de rôle sans statut ni de statut sans rôle.

Par ailleurs, les attentes de rôle sont les actions de celui qui occupe une position et qui est censé avoir été socialisé à cet effet. Pour exécuter un rôle, le sujet doit donc «être au des droits et devoirs de la position qu'il occupe.²⁴ C'est d'ailleurs dans cette même perspective que Guy ROCHER le rôle. A en croire ce dernier le rôle est : « L'ensemble des manières d'agir qui dans une société sont censées caractériser la conduite des personnes dans l'exercice d'une fonction particulière »²⁵

Ainsi, le rôle est donc conçu comme la mise en œuvre des droits et devoirs attachés au statut. De ce point de vue, on distingue, les comportements de rôles prescrits normativement, ceux attendus par les partenaires et d'autres encore effectivement joués par le titulaire même du rôle. Dans la pratique, le comportement de rôle est toujours un compromis entre la définition normative du rôle, les attentes de rôle et la personnalité de chacun.

Par ailleurs, les rôles correspondants à chacun des statuts peuvent se révéler eux mêmes incompatibles ; on parle alors de conflit de rôle. Cette situation naît le plus souvent, de ce qu'un même individu occupe des statuts dont les attentes de rôle sont incompatibles. Elle peut également provenir de ce que les attentes de différents protagonistes s'avèrent inconciliables pour un même rôle.

En définitive, il convient de préciser que les rôles ne sont pas figés, ils sont sensibles au changement par l'évolution sociale. Ils évoluent, se modifient dans le temps pour s'adapter aux exigences de l'environnement social, parfois s'usent et cèdent la place à d'autres rôles naissants.

E- Famille

La famille est présente dans toutes les sociétés, qu'elles soient primitives ou développées. Cette universalité ne signifie pas que sa forme soit toujours la même. En effet, cette réalité familiale que nous connaissons tous et notre participation à des relations familiale ne doivent pas nous éloigner de la diversité qu'elle représente dans le temps et dans l'espace.

La famille, ce n'est pas seulement celle dans laquelle nous vivons ; elle peut prendre bien d'autres formes. De plus, la famille assure des fonctions primordiales qui permettent à ses

²⁴ BOUDON Raymond : dir, Dictionnaire de Sociologie, Larousse, 1990, p.171.

²⁵ ROCHER Guy : Introduction à la sociologie Générale, Tome 2 « L'action sociale » Paris, ed HMD, LTEE, 1968.

membres de s'intégrer dans la société. En effet, le terme de « famille revêt des sens différents. Pour le sociologue, au sens large, on l'entend comme la parenté c'est-à-dire comme l'ensemble des personnes unies par des liens de filiation et d'alliances qui ne vivent pas forcément sous le même toit. Au sens économique, on parlera de ménage ou de groupe domestique c'est-à-dire de l'ensemble des personnes vivant sous un même toit, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Par-dessus tout, la famille a de nombreuses fonctions. Son rôle premier est celui de la reproduction. Mais en plus de cette fonction biologique, elle assure dans toutes sociétés les fonctions de socialisation, de transmission du patrimoine, la solidarité, la consommation, la production et l'affection. En fonction des sociétés, leur poids respectif varie mais la famille reste un agent de socialisation privilégié qui crée et / ou renforce le lien social.

Dans cet ordre d'idée, la socialisation des individus sera différenciée selon leur environnement familial. Des inégalités socioculturelles apparaissent d'une famille à l'autre et la socialisation des filles et des garçons diffèrent en fonction des référents des parents.

Par ailleurs, la socialisation et la transmission des valeurs parce que confrontées aux problèmes de leur perpétuation, les sociétés ont organisé la transmission de leur culture. Ce processus de socialisation qui est le processus par lequel l'individu acquiert et intériorise les normes et les valeurs de la société et / ou du groupe social auquel il appartient, est un apprentissage nécessaire et complexe, réalisé par des instances spécifiques. La famille en est la principale même si d'autres instances comme l'école, les groupes de pairs lui font concurrence.

Cependant, il est à noter que dans toutes sociétés, il y a une division sexuelle des tâches familiales. Il existe des tâches spécifiquement féminines et masculines. Mais comme nous l'avons constaté en comparant la famille occidentale et la famille africaine, cette répartition se fait en fonction du modèle culturel et des rapports de force entre les hommes et les femmes. Si le travail féminin, l'évolution des mœurs, l'émancipation de la femme ont contribué à rendre plus égalitaire les relations au sein du couple, le partage du travail domestique reste une vue de l'esprit et incombe pour partie à la femme. Les hommes peuvent ainsi plus s'investir dans leur carrière professionnelle alors que la femme mariée reste pénalisée puisqu'elle doit parfois conjuguer activités professionnelle et domestique.

DEUXIÈME CHAPITRE :

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

1-HISTOIRE DE LA COLLECTE

Cette phase a été déterminante dans l'accomplissement de notre étude et, notre première démarche a été de se rendre au niveau des GDS en guise de recueillir des informations générales concernant surtout notre facile accès à l'entreprise pour nos futurs rencontres avec les employées cibles. C'est ainsi qu'on nous a suggéré de rédiger une demande adressée au directeur des lieux ce qui nous a toujours pas permis d'avoir le privilège de visiter les serres et le conditionnement (chambre froide ou sont traités les produit de la récolte) afin de prétendre faire la connaissance avec nos enquêtées. Par des moyens illégaux, nous avons rencontré certaines femmes employées et avons ouvert une brève discussion concernant notre fréquentation au niveau de l'entreprise. Ceci avait presque été le début d'une parfaite synergie avec nos informatrices. Une fois cette phase terminée, nous nous sommes plongé à la recherche de document ayant attrait à notre étude.

1.1-RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Soulignons tout au début que cette phase fut la plus difficile et la plus longue et, elle consistait généralement en une exploration bibliographique et. C'est ainsi que nous avons fréquenté la bibliothèque de la place mais aussi les centres de documentation sans pour autant oublié l'Internet. Néanmoins, nous pouvons tenter de dire que ces multiples efforts ont été fructueux car, ils nous ont permis de rassembler une bonne documentation. Précisons que cette dernière était essentiellement composée d'ouvrages généraux, de mémoires de maîtrise et aussi d'articles.

Pour terminer, cette phase de documentation a beaucoup contribué à notre hypothèse qui nous le savons est incontournable pour une étude sociologique. Aussi cette phase a été déterminante dans la mesure où, c'est à partir de là que nos premiers thèmes de recherches apparaissaient et furent l'objet de pré-enquête.

1.2- L'INVESTIGATION SUR LE TERRAIN

Ici tout a été mené suivant deux phases principales à savoir la pré-enquête et l'enquête proprement dite.

1.2.1- La pré-enquête

Pour la pré enquête quinze (15) femmes ont été sélectionnées pour constituer notre échantillon. Ces femmes ont été choisies parmi celles des trois villages à savoir Ndiawdoune, Lampsar et Mbakhana dont cinq (05) dans chaque village. Il faut par conséquent souligner que les séances ont eue lieu au niveau des GDS pendant les périodes de pause, c'est-à-dire entre 13heures et 14 heures. La sélection a respecté la condition générale suivante : être mariée, divorcée, veuve ou célibataire.

1.2.2- L'enquête proprement dite

Une fois, cette phase achevée, nous avons procédé à l'analyse des entretiens, en guise d'avoir une idée sur les techniques les plus pertinentes qu'on pourrait utiliser.

Par ailleurs, Philippe CIBOIS nous rappelle que l'enquête est une procédure d'observation dans un domaine donné, un chercheur recueille des informations auprès des sujets selon différents points de vue. Et, si l'on est amené à faire une enquête c'est que l'on suppose que ces différents points de vue sont en relations sans que l'on sache exactement comment.²⁶

Pour cet étude, l'enquête a été réalisée de deux manières :

D'abord il a été question de se rendre aux lieux de travail des enquêtées et au moment des pauses (13heures) dont elles bénéficiaient la discussion s'ouvrait, généralement sous un arbre on échangeait des idées par rapport au thème d'étude en général et des aspects qui ont plus moins un rapport avec le thème.

Ensuite, avec le questionnaire qu'on a dressé, nous nous-nous rendu dans les villages respectifs, d'habitude les jours de dimanches les rendez-vous étaient fixés le matin mais pour les autres jours c'est toujours l'après midi que les enquêtes se sont tenues.

1.2.3- L'échantillonnage

L'échantillonnage est aussi important pour la collecte des données que pour l'analyse et l'interprétation des résultats. L'échantillonnage est probablement la ligne de démarcation la plus claire entre les enquêtes quantitatives et les enquêtes qualitatives.

²⁶ CIBOIS Philippe : L'analyse des données en sociologie, Puf, 1984, p.110.

En ce qui nous concerne dans cette étude, il a été d'une combinaison de méthode et d'une manière générale quarante cinq 45 femmes ont été sélectionnées pour cet étude, quinze dans chaque villages et nous avons respecté les mêmes règles mentionnées lors de la pré enquête. Autrement dit, nos enquêtées sont composées de mariées, de célibataires, de veuves et de divorcées. Puisque notre travail s'intéresse directement à la famille nous avons jugé nécessaire d'accorder plus d'importance au nombre de femmes mariées d'où notre choix de trente (30) membres, pour les célibataires et les veuves le nombre de six(06) pour chacune des deux catégories se justifie pour les unes de leur faible responsabilité familiale et pour les autres de leur situation de sans autorité maritale. Enfin pour les divorcées leur nombre de trois(03) est tributaire à leur nouvelle et ancienne situation de dépendance de leurs familles d'origines. de cette manière nous avons espérer dégager les critères qui reflètent les objectifs de notre étude.

Pour cet étude, plusieurs entrevues ont été faites : en groupe quand il s'agit de les retrouver aux GDS et individuellement quand nous les retrouvons au sein de leurs familles respectives.

2-LES OUTILS DE TERRAIN

Après avoir choisi les femmes employées des GDS, ensuite dégagé un échantillonnage global tenant compte respectivement des trois villages ; nous avons élaboré un questionnaire et aussi un guide d'entretien.

2.1- Recours au questionnaire

C'est un instrument d'enquête qui s'inscrit dans l'approche quantitative et fait partie des outils de collecte des données les plus importants en sociologie. Il doit être bâti à partir des grandes variables sociologiques qui permettent de bien cerner les différentes caractéristiques de la population que l'on se propose d'étudier.

Ce questionnaire renferme un certain nombre de variables comportant chacune une série de questions. Donc avec notre questionnaire nous avons tenté l'essentiel tournait autour de :

1-Identification sociologique

1.1-État civil

1.2-Situation matrimoniale et professionnelle

2-Vie antérieure au travail dans l'entreprise

3-Motivation au travail dans l'entreprise

4-Vie postérieure au travail dans l'entreprise

En somme, ce questionnaire comporte des questions ouvertes et des questions fermées. Le questionnaire nous a été d'un grand apport car, son exploitation nous a permis de mieux

définir les contours de la question. Mais, du fait que les informations obtenues pourraient ne pas être exhaustives, un guide d'entretien est par conséquent utilisé pour compléter les données recueillies à l'aide du questionnaire.

2.2- Recours au guide d'entretien

L'ensemble des entretiens que nous avons mené nous a permis de tirer des informations et des éléments de réflexions que notre questionnaire ne pouvait faire ressortir.

Avec les entretiens, nos objectifs étaient les suivants :

- Se questionner sur le comportement de ces femmes par rapport à leur environnement.
- Mesurer la participation de ces femmes à l'économie de la famille.
- S'interroger sur les nouveaux rôles et statuts.

Cependant, ceci pour se faire a nécessité un contact direct avec nos informatrices, instaurer une parfaite synergie. D'ailleurs, R.GHIGLIONE et B. MATALON ont souligné : « Pour mener à bien l'entretien ou l'échange, un certain nombre de conditions doivent être réunies : établissement d'un climat de confiance, accessibilité du langage, motivation du répondant contexte spatio-temporel etc. De temps à autre, des « relances » peuvent s'avérer judicieuses, faire appel à des contres exemples, d'évoquer des arguments d'autorité ou de feindre l'ignorance (technique dite de l'incompréhension volontaire) »²⁷

Pour terminer, notons que la durée de chaque entretien était d'une heure. Elle s'explique du fait que nos enquêtées bénéficient d'un peu plus d'une heure de pause.

3-LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Tout au long de ce travail, nous nous sommes confrontés à des difficultés majeures tant du point de vue matériel que financier. Donc, cette œuvre a été réalisée par nos propres moyens. Aussi faut-il ajouté le grand problème lié à l'accès au niveau de l'entreprise qui est par conséquent un domaine privé ; se faisant avant d'avoir la possibilité d'entamer la pré enquête, la rédaction d'une demande d'autorisation de fréquenter les lieux de travail s'imposait ; mais n'avait pas pu régler notre problème. Donc, il nous a fallu d'user de moyen illégal pour accéder aux lieux de pause. Autrement dit, la chance d'habiter dans ces localités nous permis de contourner la vigilance de la sécurité avec bien sur l'aide de certains amis qui travaillent dans cet entreprise.

²⁷ GHIGLIONE.R, MATALON.B : Les enquêtes sociologiques-théories et Pratiques, Paris, A.Collin, 1978.

Pour terminer, ce travail a nécessité beaucoup de sacrifice, car il devrait présenter un degré de pertinence avéré lors de sa finalisation alors que le temps qui nous était alloué était compté.

DEUXIÈME PARTIE :

PRÉSENTATION DES ZONES D'ÉTUDE

TROISIEME CHAPITRE :

MONOGRAPHIE PHYSIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DES VILLAGES DE NDIAWDOUNE, LAMPSAR ET MBAKHANA

1- LES DONNÉES PHYSIQUES

1.1- LOCALISATION

Situés dans la communauté rurale de Gandon, département Saint-Louis et arrondissement de Rao, les villages de Ndiawdoune, Lampsar et Mbakhana sont limités :

- Au Sud par la Commune de Saint Louis
- Au Nord – Est par l'Arrondissement de Ross Béthio
- A l'Ouest par le Fleuve Sénégal et l'Océan Atlantique
- A l'Est par la Communauté Rurale de Mpal

Comme préciser en haut, ces villages se trouvent dans la communauté rurale de Gandon qui couvre une superficie de 560 km et constitue 70 % de la superficie de l'Arrondissement de Rao.²⁸

Leur position stratégique par rapport à la Capitale régionale de Saint-Louis fait d'eux des zones de choix et de ce fait entretiennent avec la région d'importants rapports d'échanges dans les domaines (approvisionnement en intrants, espace de commercialisation de la production, couverture sanitaire avec l'hôpital de Saint Louis, l'université Gaston Berger, etc.)

1.2-LES TYPES DE SOL

Dans ces villages, on y retrouve des sols allant du sableux aux terres du Walo en passant par les sols alluviaux et les sols salins impropres à toutes cultures :

- Les sols sableux : ils comprennent les sols « Dior »²⁹ et les « Deck Dior »³⁰ plus compacts et teneurs d'argile plus élevée.

²⁸ Plan Local de développement de la Communauté Rurale de Gandon-plan International, Nov. 2001.

²⁹ Terme Wolof désignant un type de sol apte à diverses cultures.

³⁰ Terme Wolof désignant un type de sol très dur mais cultivable.

Ces sols sont favorables à la culture de l'arachide, du petit mil et du maraîchage.

- Les sols alluviaux : Ils sont assez fertiles, constituent le domaine privilégié de l'arboriculture et du maraîchage.
- Les sols du Walo :³¹ Ils sont annuellement inondés par les eaux de crue. Ils constituent le domaine privilégié de la culture du sorgho, du maïs et du riz.

C'est sur ces terres que la SAED fait de la riziculture avec des rendements pouvant atteindre 18 quintaux à l'hectare.

1.3- LE CLIMAT

Le climat est de type subsaharien caractérisé par deux saisons : la saison des pluies allant de juillet à octobre et une saison sèche d'octobre à juillet. Durant la saison sèche, l'influence maritime est déterminante. Les alizés maritimes maintiennent une température fraîche et une faible amplitude des écarts minima- maxima.

1.4- LA PLUVIOMÉTRIE

Située entre les isohyètes 200 et 400 mm, cette zone est caractérisée par une pluviométrie irrégulière et mal répartie dans le temps et dans l'espace.

La rareté des pluies constitue un véritable problème pour ces populations d'œuvrer efficacement pour des cultures en période d'hivernage. En effet, les champs de « niébé »³² et de « bréf »³³ sont souvent abandonnés et deviennent comme solutions de la nourriture pour les bestiaux.

1.5- LA VEGETATION

La végétation est de type arborée et est constituée principalement d'espèces forestières suivantes :

- Acacia Tortiris
- Prosopis

³¹ Types de sol se trouvant en général au large de fleuve.

³² Mot Wolof désignant le haricot.

³³ Mot Wolof désignant la graine du melon.

- Acacia radiana
- Acacia nilotica
- Acacia Senegalensis
- Acacia seyal
- Adansonia digitata

On note cependant une disparition de certaines espèces sous les effets conjugués de la sécheresse et des déboisements excessifs des exploitants forestiers, des éleveurs et des agriculteurs.

1.6- LES RESSOURCES EN EAU

1.6.1- Les eaux souterraines

Dans cette zone, il faut noter une prééminence des eaux de puits qui sont par excellence d'une bonne qualité, mais cela n'empêche de constater des emplacements saumâtres surtout au niveau de Ndiawdoune, d'où la présence d'un forage pour l'alimentation de la population en eau potable.

1.6.2- Les eaux de surface

L'hydrographie de la zone est caractérisée par la présence du fleuve Sénégal et d'autres cours d'eaux tels que le Ndialakhar, le Minguegne, le Djeuss et le Dieuck.³⁴

Ces cours d'eaux constituent un potentiel pour le développement de l'agriculture irriguée.

2- LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Précisons ici que ces villages sont composés de « amonts », ce que l'Agence de la statistique et de la Démographie (Service Régional de Saint-Louis) appelle, de petites zones rattachées au grand village. D'une manière générale, la répartition de ces villages se traduit comme suit :

Ndiawdoune : Femme (602), Homme (495)

Lampsar : Femme (688), Homme (604)

Mbakhana : Femme (521), Homme (444)

³⁴ Noms de cours d'eau se trouvant dans la communauté rurale de Gandon.

L'analyse de ces chiffres montre que cette zone est généralement marquée par une prédominance féminine et cela n'est pas étonnant. Autrement dit, cette situation serait une suite logique de la population nationale du Sénégal qui d'après les statistiques est dominée majoritairement par le sexe féminin.

Seulement, la question qu'on pourrait se poser maintenant est de savoir si cette supériorité des femmes dans cette zone a une quelconque incidence sur leur vie en famille ? (Source : Agence de la statistique et de la Démographie (Service Régional de Saint-Louis ; édition 2006))

Tableau 2 : Répartition de la population de Ndiawdoune par «amonts», concessions, ménages, et par sexes. (Source : Agence de la statistique et de la Démographie (Service Régional de Saint-Louis ; édition 2006))

	<i>Amonts</i>	<i>Concessions</i>	<i>ménages</i>	<i>hommes</i>	<i>femmes</i>	<i>Total</i>
<i>Ndiawdoune</i>	-	62	70	324	395	719
-	K.mame Diop fall	01	01	06	10	16
-	Ndiawdoune naar	08	10	65	70	135
-	Ndiawdoune pont	16	16	52	65	117
-	K.Matar dia	05	06	40	47	87
-	K.adama Bâ	02	02	08	15	23

Données d'enquête du mémoire de maîtrise de Mr M. DIAGNE : Année 2009.

A partir de ces données, il apparaît clair que le village de Ndiawdoune est majoritairement composé de femme. Autrement dit, presque 56% de ce village est composé de femme et ces dernières jouent un grand rôle dans le développement de leur famille.

Tableau 3 : Répartition de la population de Lampsar par « amonts », concessions, ménages et par sexes. (Agence de la statistique et de la Démographie (Service Régional de Saint-Louis ; édition 2006))

	<i>amonts</i>	<i>concessions</i>	<i>ménages</i>	<i>hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Lampsar	-	80	111	442	456	898
-	K.birahim Diop	06	06	15	31	46
-	K.lassane arouna sow	03	08	36	48	84
-	K.oumar ka	04	04	32	44	76
-	K.abdou sow ndéné	03	05	29	30	59
-	K.galo samba sow	02	10	50	79	129

Données d'enquête du mémoire de maîtrise de Mr M. DIAGNE : Année 2009.

Comme la tendance observe à Ndiawdoune, le village de Lampsar est majoritairement féminin. Environ 51% de la population est composée de femme, ceci pourrait être l'explication de la place de choix que ces dernières occupent dans leurs familles respectives.

Tableau 4 : Répartition de la population de Mbakhana par « amonts », concessions, ménages et par sexes. (Source : l'Agence de la statistique et de la Démographie (Service Régional de Saint-Louis ; édition 2006)

	<i>amonts</i>	<i>concessions</i>	<i>ménages</i>	<i>hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Mbakhana	-	67	75	382	382	764
-	Centre élevage	01	01	03	01	04
-	K.makhtar samba Bâ	02	02	74	61	135

Données d'enquête du mémoire de maîtrise de M .DIAGNE, Année : 2009

Enfin, c'est seulement dans le village de Mbakhana où le pourcentage homme/femme est partagé. Et comme à Ndiawdoune et à Lampsar les femmes de Mbakhana sont un grand potentiel familial.

Tableau 5 : Répartition de la population totale des trois villages et pourcentages du sexe féminin.

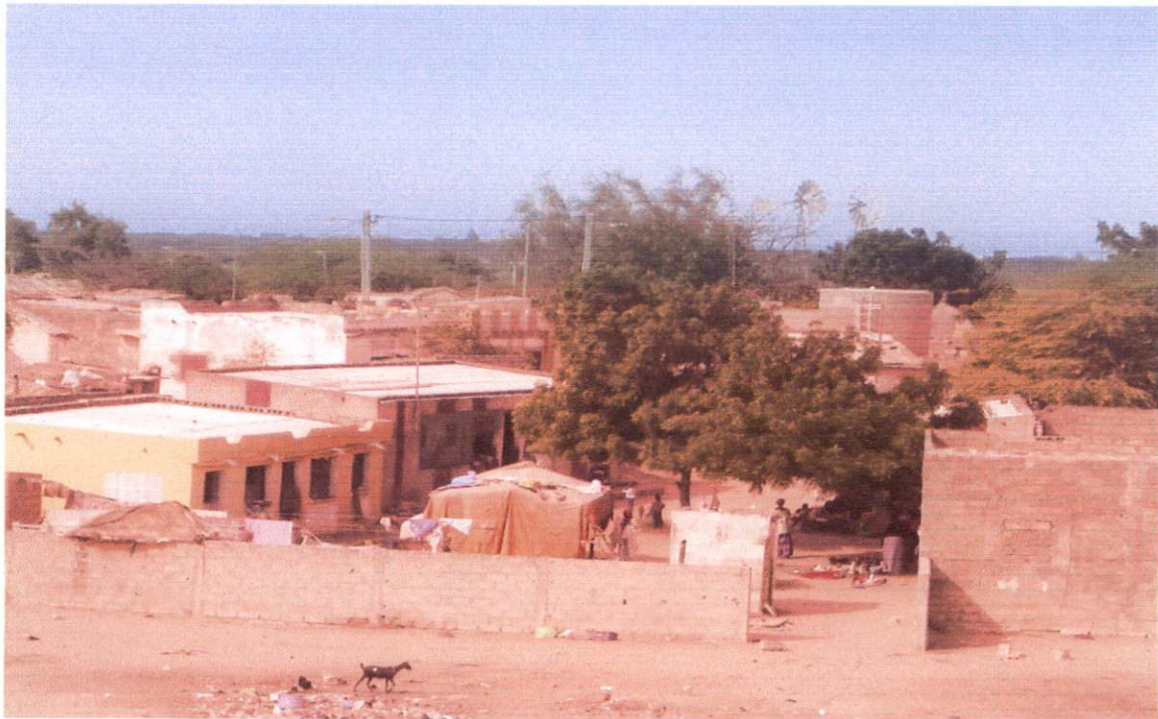
<i>Villages</i>	<i>sexes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcentages</i>
Ndiawdoune		495	602	1097	54.87
Lampsar		604	688	1292	53.25
Mbakhana		444	521	965	53.98

Données d'enquête du mémoire de maîtrise de Mr Mansour DIAGNE : Année 2009.

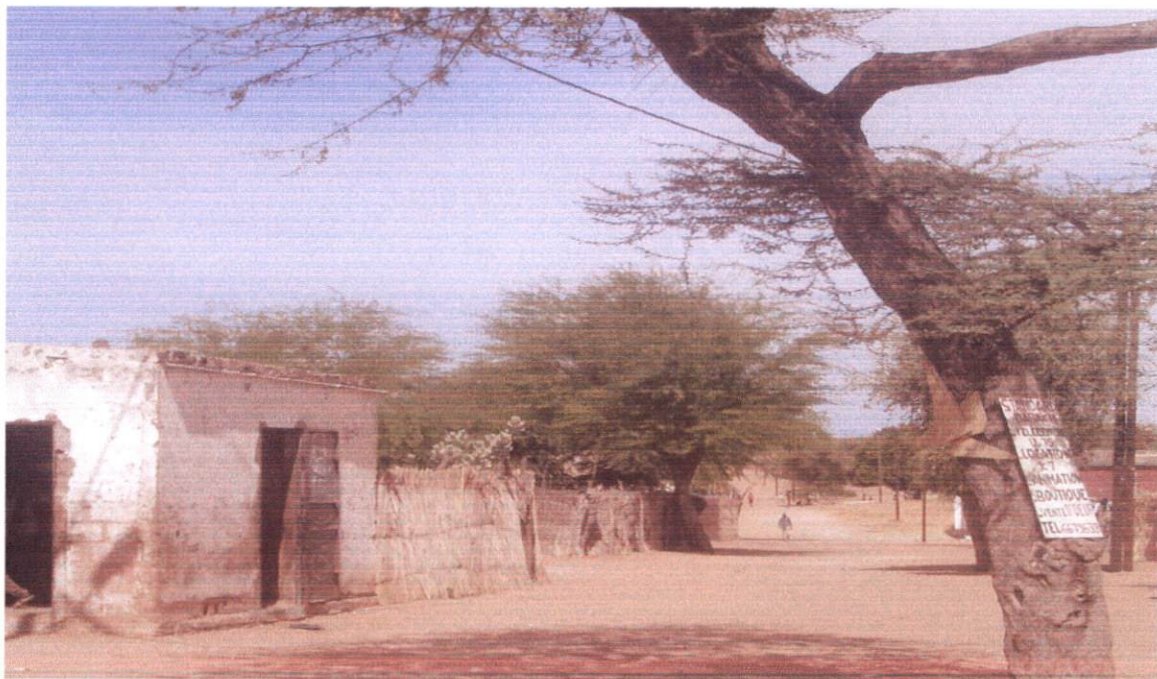
Avec ce dernier tableau récapitulatif de la population des trois villages et en tenant compte des différents amonts qui s'y trouvent, nous constatons qu'en terme démographique les femmes sont largement majoritaires.

Donc, on note 54,87% de femme à Ndiawdoune, 53,25% à Lampsar et enfin 53,98% à Mbakhana. Face à ce constat force est de reconnaître la place non négligeable qu'occupe la femme dans ces lieux, en effet, ce sont elles qui à la fois s'occupent du travail domestique, mais

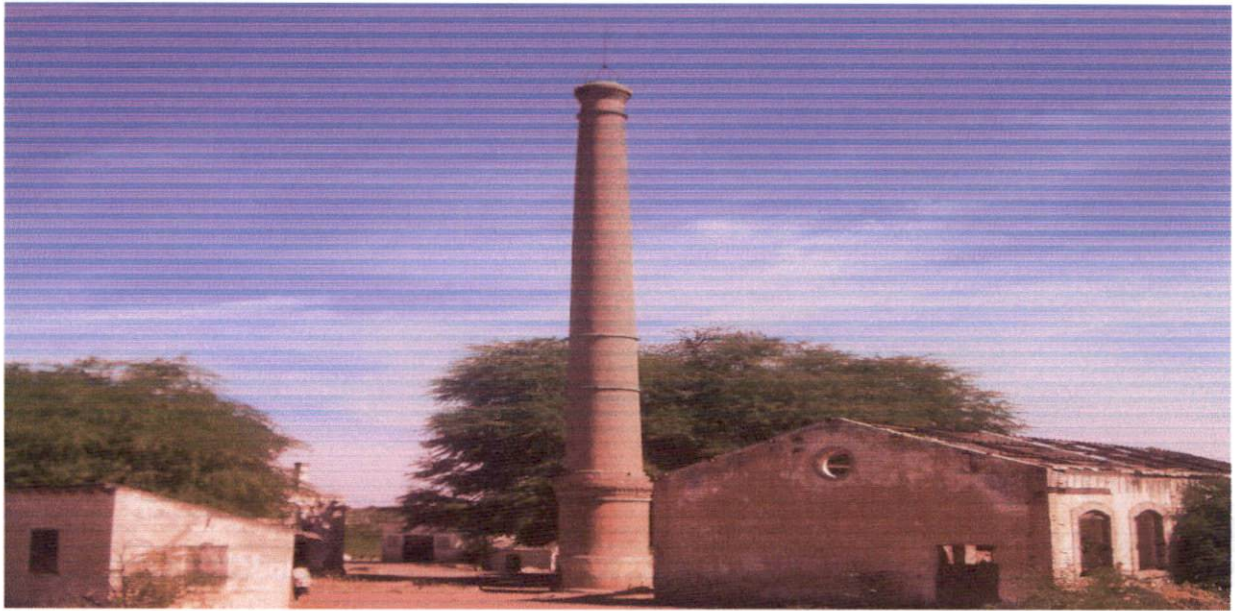
aussi, elles sont présentes dans la participation économique de la famille, parfois même c'est elles qui se chargent et de manière absolue des dépenses familiales.



Vue d'ensemble du village de Ndiawdoune



Vue d'ensemble du village de Lampsar



Vue d'ensemble du village de Mbakhana

En 1859, Faidherbe fut le premier à entreprendre la réalisation d'un projet destiné à transformer le marigot de Khassakh³⁵, au nord-est de Saint-Louis, en un réservoir naturel d'eau douce. Après divers aléas, ce projet fut finalement mené à bien par le gouverneur Brière de l'Isle. Une usine fut construite à Mbakhana, sur le bord du Khassakh. Elle contenait deux machines à vapeur avec leurs chaudières et leurs pompes. L'eau du marigot était refoulée sur la ville au moyen d'une conduite longue de 17 km, traversant le fleuve au moyen d'un siphon. Les machines furent construites en 1882 et l'usine entra en activités en 1885. J. Leblanc, constructeur à Paris, avait obtenu l'adjudication.³⁶

³⁵ Nom du fleuve traversant les trois villages

³⁶ Ibrahima Bâ, chef de village de Mbakhana



Le Khassakh³⁷, un grand potentiel pour les cultures maraîchères

³⁷ Nom du fleuve ayant traverse les trois villages



Une femme, mère d'un enfant en pleine récolte de tomate dans une serre.

QUATRIÈME CHAPITRE :

MONOGRAPHIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES TROIS VILLAGES ET PRESENTATION DES GRANDS DOMAINES DU SENEGAL(GDS)

3- Situations économiques et sociales des zones

3.1- Situation économique

La situation économique de cette zone deux secteurs importants : le secteur de l'agriculture et de celui de l'élevage

3.1.1- Le secteur de l'Agriculture

Les déficits pluviométriques chroniques (200 à 300 mm par an)³⁸ ont fait que les populations s'orientent vers les cultures alternatives comme le maraîchage. La présence de plusieurs cuvettes a favorisé le développement de ce type de culture dans ces villages. Elle est pratiquée de façon intensive d'octobre en juin et connaît un ralentissement pendant l'hivernage à cause de l'importance des pesticides et des conditions climatiques défavorables pour le développement de certains produits.

3.1.2- Le secteur de l'Élevage

Le secteur de l'élevage contribue de façon significative à l'économie de cette zone. En effet, il génère des revenus aux populations par le biais de la production de viande, de lait, de cuirs et peaux notamment. Cependant, faudrait souligner que l'élevage reste une activité menée par presque tous les chefs de ménage (élevage de petits ruminants : ovins et caprins). Par ailleurs, le développement du sous secteur de l'élevage est bloqué essentiellement par la rareté des espaces pastoraux, les pratiques traditionnelles, l'insuffisance d'une couverture sanitaire satisfaisante avec comme conséquence la baisse de la production et des revenus.

³⁸ Station de Rao, source CERP-Rao.

3.2- situation sociale

Ici trois secteurs seront étudiés ; il s'agit du secteur de la santé, de l'éducation et de la formation et enfin du secteur de la promotion de la femme.

3.2.1- Le secteur de la santé

La santé des populations constitue une condition majeure du développement économique et social des populations. Les maladies les plus fréquentes sont le paludisme, les maladies à transmission hydrique (diarrhée, lésions cutanées, etc.) Dans cette zone, des efforts doivent être entrepris car, sur ces trois villages il n'y a qu'une seule case de santé³⁹ situé entre le village de Mbakhana et de Mbarigo⁴⁰.

Par ailleurs des contributions significatives sont tentées par la Communauté Rurale et les partenaires au développement notamment le PLAN et le FED pour l'augmentation d'infrastructures sanitaires.

3.2.2- Le secteur de l'éducation et de la formation

Dans cette zone, existe sont instituées trois écoles élémentaires et un collège datant six ans et se trouve au niveau de Ndiawdoune. Par ailleurs, des efforts doivent aussi être faits dans ce secteur car l'on des effectifs pléthoriques dans les classes. Cette insuffisance des salles est le résultat du grand taux d'échec à l'occasion des examens. Au niveau du collège, les élèves sont obligés de suivre des cours uniquement le matin pour certain et d'autres le soir, ceci est le résultat d'une insuffisance du nombre d'heures par semestre, qui par ricochet se répercute sur les résultats.

En effet, l'analphabétisme est beaucoup plus fréquent chez les femmes en milieu rural que les hommes, les femmes rurales pèsent d'un poids moindre que les hommes dans les préoccupations des décideurs publics et des planificateurs du développement, soit parce qu'il en est fait peu de cas ou qu'il n'en est purement et simplement pas tenu compte. Elles reçoivent moins d'assistance technique et de formation que les hommes de la part des services de vulgarisations.

³⁹ Plan Local de Développement de la Communauté rurale de Gandon-plan International, 2001.

⁴⁰ Village qui se situe à L'Est de Mbakhana et au Sud de Lampsar.

3.2.3- Le secteur de la promotion de la femme

Les femmes sont surchargées par les travaux ménagers (la préparation des repas, la corvée d'eau, l'entretien des enfants et de la maison). Cette situation les empêche d'exercer convenablement des activités génératrices de revenus pour l'amélioration de leur situation économique. Par ailleurs, ces occupations provoquent l'épuisement physique, les problèmes de santé et le vieillissement précoce. Les femmes en milieu rural qui constituent le groupe le plus nombreux et le plus vulnérable de la population rurale pauvre, ont été oubliées des programmes de développement ce qui est d'autant plus anormal, qu'elles pourraient jouer un rôle déterminant dans la lutte contre la pauvreté et qu'elles se sont révélées être d'excellentes gestionnaires. A cela, il importe donc de renforcer la formation des femmes à la gestion de ressources naturelles et de l'environnement, réaliser la scolarisation non formelle des femmes en milieu rural, en portant l'alphabétisation de fille mère non scolarisée obligatoire. En fin, renforcer la capacité d'approvisionnement en eau potable en milieu rural, par l'installation des pompes aspirantes et d'aménagement de sources d'eau potable, contribuer à l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant par l'installation de services de santé pour les soins de santé primaire, à leur apprendre à mettre en valeur les avantages de l'espacement et la maternité sans risque et de lutter contre la propagation du VIH/SIDA et aux IST.

Cependant, puisque la majorité de ces femmes sont analphabètes, des efforts sont entrainés d'être mis en œuvre avec les cours, d'alphabétisation dans les locales. Aussi, elles bénéficient de la collaboration de la communauté rurale et d'autres donateurs d'achats de matériels tels que les machines à coudre.

Aujourd'hui, les femmes de cette zone ne se contentent plus de la sphère du foyer ; depuis l'implantation des GDS il y'a presque cinq ans, elles aspirent de plus en plus en un travail salarié.

4-Présentation des Grands Domaines du Sénégal(GDS)

Les Grands Domaines du Sénégal(GDS) sont une société privée basée dans la zone depuis 2003.Elle a pour but d'exploiter des produits maraichers et les exporter vers les pays européens, américains et autres.

En effet, dès son installation, pour une bonne collaboration des villages qui l'entoure, les GDS ont agréé un Groupement d'Intérêt Economique(GIE) pour chacun de ces villages en même tant que deux autres GIE prestataires appartenant à des collaborateurs privés.par

ailleurs, l'installation des GDS dans cette zone est fixée par l'arrêté ministériel numéro 4940 en date du 24 juillet 2003, portant agrément de «Grands Domaines du Sénégal » au statut d'entreprise franche d'exportation⁴¹

Ainsi, en vertu de l'article 2 de ce présent arrêté ; les GDS s'engage à déposer :

- une déclaration fiscale annuelle, a la direction Générale des Impôts et des domaines ;
- une déclaration mensuelle du chiffre d'affaire, à la Direction générale des Impôts et des domaines ;
- des déclarations pour toutes les importations et les exportations, à la Direction Générale des Douanes.

D'une manière concrète l'implantation des GDS dans notre zone d'étude est tributaire d'une raison essentiellement géographique. Autrement dit, la proximité du fleuve Delta favorisant l'agriculture par l'irrigation est un point déterminant pour ce choix. En effet, les GDS loin d'être une alternative contre la crise économique dont est plongée le pays, reste une entreprise qui fait d'abord prévaloir ces intérêts. Néanmoins, comme il est constate que l'agrobusiness a toujours suscite des impacts sur les rapports sociaux, les GDS ne sont pas du reste. Donc cette societe depuis son implantation a profondément change la situation économique en particulier des villages qui l'entourent.

Avec 836 hommes employés en fin décembre 2008 et 731 femmes dont 343 recrutées indirectement c'est-à-dire par l'intermédiaire des GIE et pour des besoins de la récolte ; les GDS jouent un grand rôle allant dans le sens de la limitation du chômage.⁴²

En effet, même si cette société n'avait pas pour objectif de changer économiquement ou socialement cette zone, force est de constater la nouvelle dynamique qui s'y observe ces cinq dernières années.

Outre le recrutement de journaliers et leur payement a chaque fin de semaine, la participation à la bonne gestion de la paix sociale (même si ce n'est pas mentionne dans le contrat) constituent autant de facteurs qui contribuent au développement de cette zone. Toujours en insistant sur l'impact des GDS, nous pouvons citer la diminution de l'exode rural, l'amélioration du niveau de vie, la quasi-inexistence du chômage ; cet entreprise est venue apportée quelques solutions par rapport a la grande problématique de la crise économique.

En effet, les jeunes villageois qui jadis allaient chercher la solution dans les centres urbaines ou généralement a la mer exerçant le métier de pêcheur parviennent aujourd'hui à satisfaire moyennement leurs besoins et ceux de leurs familles. De l'autre cote les jeunes filles qui ne

⁴¹ Journal officiel du Sénégal numéro 6143 du samedi 17 janvier 2004

⁴² Direction des Ressources Humaines des GDS

connaissaient que le travail de bonne et avec des salaires faiblement rémunéré sont depuis l'installation des GDS une main d'œuvre incontournable. Ces dernières assurent un travail d'une finesse avérée notamment dans la station de conditionnement (lieu où est traité les produits de la récolte) mais aussi lors des récoltes.

Par ailleurs, l'influence des GDS est beaucoup plus visible lorsque l'analyse est axée sur les femmes mariées. Cette catégorie sont généralement des ménagères et donc s'occupe d'une manière générale d'affaires familiales mais, leurs rôles ont connu une extension et concrètement, elles deviennent des piliers économiques non négligeables. Ainsi, les GDS loin d'être une source de transformation de la disposition classiques des tâches, ont plus ou moins favorise l'indépendance des femmes.

Pour terminer, les GDS en tant que entreprise d'avenir envisagent la construction d'un poste de sante, la distribution en eau potable dans toute la zone, l'aménagement de pistes reliant les différents villages environnants...

D'une manière générale, même si l'objectif des GDS n'était pas de changer l'image de sa zone d'implantation, il faut par conséquent souligner la nouvelle dynamique conceptuelle que l'on y constate.

TROISIÈME PARTIE :

ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

CINQUIÈME CHAPITRE :

SITUATION FAMILIALE DES FEMMES DE NDIAWDOUNE, LAMPSAR ET MBAKHANA.

I- ANALYSE DES STATUT ET RÔLE DE CES FEMMES DANS L'ORGANISATION FAMILIALE.

Marginalisées et souvent ignorées, la participation des femmes dans tous domaines confondus fait rarement l'objet d'études statistiques permettant de citer leur contribution au développement national. En effet, la population féminine dans nos zones d'études représente presque 54% de la population totale mais malgré l'importance de leur effectif, elles ne font pas le poids en ce qui concerne la prise importante de décisions.

En effet, les femmes sont au cœur du développement en milieu rural, la plus grande partie de travaux agricoles sont exécutés par elle, elles occupent une place prédominante dans le système socio-économique traditionnel. Elles contrôlent l'essentiel de l'économie non monétaire (agriculture de subsistance, procréation et éducation des enfants, tâches ménagère). Mais aussi, les activités agricoles et commerciales des femmes représentent une contribution importante, crucial, même au bien-être des ménages ruraux à faible revenu. La femme est le cerveau moteur du développement en milieu rural

Toutes les données indiquent bien que, plus le ménage est défavorisé, plus la journée de travail de la femme est longue et plus leur implication dans la production économique et dans le bien-être de la famille est considérable. Elles ont souvent à faire face à des responsabilités supplémentaires, celles de Chef de famille monoparentale. La santé des femmes en milieu rural est en fonction de la mesure dans laquelle elles sont capables de promouvoir un environnement salubre et des prendre de mesure préventive contre la maladie.

Outre, les femmes de Ndiawdoune, lampsar et Mbakhna font de long trajet à la rivière pour s'approvisionner en eau de boisson, tantôt non potable à cela, il faut ajouter le problème des maladies diarrhéiques. Donc, ignorer les besoins de la femme, c'est attiré sur soi toutes sortes de malheur : mortalité infantile et juvénile élevée, récession économique, agriculture inefficace problème d'environnement, éclatement social et qualité de vie médiocre. Les ménages dirigés par des femmes sont souvent les plus défavorisés des ménages ruraux. Or, celles-ci assurent l'essentiel ou la totalité de la tâche de subvenir aux besoins de la famille.

Parce qu'elles sont femmes, elles n'ont guère accès aux ressources productives et aux services de formation. Mais, investir dans les femmes, c'est supprimer tout ce qui les empêche de s'épanouir pleinement.

Dans ces zones, les femmes se marient très jeunes, et elles restent souvent prisonnière de tout un réseau des valeurs leurs traditionnelles, qui confèrent une très grande valeur à la procréation et réduisent pratiquement à néant toutes ses autres fonctions, leur statut dépend presque entièrement de leur réussite comme mères. Les enfants nés de mères très jeunes ont plus de deux fois de chances de mourir pendant leur première année, et ils courent deux fois plus les risques supplémentaires liés aux naissances rapprochées (moins de deux ans d'intervalle). La maternité chez l'adolescente aura moins de chances de poursuivre son éducation scolaire et de devenir autre qu'une mère, et la mère adolescente se retrouve inévitablement avec une famille nombreuse, tantôt sans mari.

1-DIAGNOSTIC DE LA PLACE DE LA FEMME DANS CES LOCALITÉS

Tableau 6: Niveau d'instruction des employées

<i>Niveau d'instruction</i>	<i>effectif</i>	<i>Pourcentage</i>
Aucun	12	26,66
Primaire	16	35,55
Secondaire	02	04,44
Coran	15	33,33
Total	45	100

Données d'enquête du mémoire de maitrise de M .DIAGNE, Année : 2009

Il apparait a travers ces données que 26,66% de ces employées n'ont aucun niveau d'instruction, par ailleurs 35,55% d entre elles ont fréquentés l'école primaire et seulement 04,44% ont été jusqu'au secondaire. Cependant, il faut noter que même si ces femmes n'ont un certain niveau d instruction, beaucoup d'entre elles ont fréquenté l'école coranique, d'ailleurs cela pourrait être une explication par rapport aux comportements de ces dernières vis à vis de leur famille et la société par extension.

En effet, cette tendance met en évidence les contraintes socioculturelles auxquelles les femmes sont confrontées. Autrement dit, il s'agit d'un véritable frein à leur effective participation au développement de leur terroir. Aussi, faut-il ajouter d'autres facteurs favorisés par l'éducation intra-familiale qui influe sur la personnalité de la fille dans un contexte discriminatoire en faveurs des garçons.

TABLEAU7 : Occupations antérieures au travail dans les GDS

<i>Statut</i>	<i>Occupations</i>
Célibataire	-Travail domestique -Assistance des parents
Mariée	-Travail domestique -Assistance du mari -Assistance des parents du mari -Entretien de la famille -Responsable de foyer -Éducation des enfants
Veuve	-Responsable de foyer -Éducation des enfants -Travail domestique
Divorcée	-Assistance des parents -Éducation des enfants -Travail domestique

Données d'enquête du mémoire de maîtrise de M .DIAGNE, Année : 2009

A travers ce tableau, nous constatons qu'avant leur intégration aux GDS ; les femmes des villages de Ndiawdoune, de Lampsar et de Mbakhana avaient des occupations bien déterminées.

En effet, les célibataires se concentraient essentiellement sur le travail domestique et l'assistance aux parents. Par contre, les mariées, en plus du travail domestique et l'assistance vis-à-vis des maris et par extension aux parents des maris se chargeaient de l'entretien familial. Autrement dit, les mariées avaient pour tâches le bien être familial et ceci dans un sens général. Pour terminer, les mariées, avant les GDS étaient de véritables responsables de

foyers, c'est-à-dire elles veillaient à l'équilibre familial et ceci étant, s'occupaient particulièrement de l'éducation des enfants.

Par ailleurs, les veuves bien que sans autorité maritale étaient aussi des responsables de foyers. Outre, elles avaient pour principales occupations l'éducation des enfants et le travail domestique, d'une manière générale elles aussi s'occupaient du bien être familial.

Enfin, pour les divorcées enquêtées leurs occupations avant leur intégration aux GDS tournaient autour du travail domestique, de l'éducation des enfants et de l'assistance aux parents.

En résumé, les femmes des villages de Ndiawdoune, de Lampsar et de Mbakhana avant leur intégration aux GDS avaient plus ou moins comme occupations tout ce qui est en rapport avec l'entretien de la famille.

TABLEAU 8 : Formation professionnelle ou métier avant les GDS

<i>Statut</i>	<i>Effectif</i>	<i>Formation</i>	<i>Métier</i>
Célibataire	02	-	-Teinture -Couture
Mariée	04	-	Coiffure
Veuve	03	-	-Coiffure -Couture
Divorcée	01	-	Teinture

Données d'enquête du mémoire de maîtrise de M .DIAGNE, Année : 2009

A travers ces chiffres, le premier constat qu'on fait, c'est l'absence de formations professionnelles chez nos enquêtés. par ailleurs, en ce qui concerne les métiers deux(02) célibataires sur six(06) soit environ 33,33% d'entre-elles ont appris un métier. Pour les mariées, quatre(04) d'entre-elles sur trente(30) soit environ 13,33% ont appris un métier. Sur les six(06) veuves les trois(03) ont fréquenté l'atelier donc le taux de 50%. Enfin, une seule(01) des divorcées sur trois(03) a appris un métier soit 33,33% de l'ensemble.

En résumé, les femmes des villages de Ndiawdoune, de Lampsar et de Mbakhana ayant fait l'objet de notre étude n'ont suivi aucune formation professionnelle et seulement 22,22% d'entre-elles ont appris un métier. C'est surtout dans le domaine de la teinture, de la couture et de la coiffure que ce faible taux intéressait.

TABLEAU 9 : Corrélation entre la situation matrimoniale et la situation professionnelle avant les GDS

<i>Statut</i>	<i>Professions</i>	<i>Bonne</i>	<i>Ménagère</i>	<i>Commerçante</i>	<i>Total</i>
Célibataire		05	00	01	06
Mariée		00	23	07	30
Veuve		03	01	02	06
Divorcée		00	01	02	03
Total		08	25	12	45
Pourcentage		17,77	55,55	26,66	100

Données d'enquête du mémoire de maîtrise de M .DIAGNE, Année : 2009

A travers ces données, nous savons que femmes des villages de Ndiawdoune, Lampsar, Mbakhana bien avant leur intégration aux GDS avaient des professions qui en réalité ne garantissaient pas la satisfaction de leurs besoins. En effet, 17,77% d'entre elles étaient des bonnes, 55,55% des ménagères et 26,66% des commerçantes. Seulement, il faut préciser que celles que l'on qualifie ici de commerçantes sont en réalités des ménagères puisque, leur commerce n'est pas indépendant et aussi important. Il s'agit tout juste des femmes pour la plupart des peuls qui vendent le lait, des œufs, etc....sous l'aval de leurs maris ; mais aussi il y'en a d'autres qui se concentrent sur la culture maraîchère et donc vendent leurs produits chaque semaine précisément à Saint-Louis.

Par ailleurs, cette conception de l'éducation poursuit le sexe féminin tout au long de sa vie et la place dans une position d'infériorité par rapport à l'autre sexe.

Au delà de ce qui vient d'être mentionné, force est de constater que le rôle de la femme dans ces localités est conditionné par un ensemble de valeurs sociales. En effet, le régime familial est de type patriarcal ; autrement dit, l'homme est perçu comme étant le chef incontesté de la famille, propriétaire des biens de production. Par ricochet, la femme est plus ou moins soumise à un régime de tutelle, c'est-à-dire son statut est comparable à celui d'un mineur ; elle est sous la responsabilité du mari, du père ou d'un tiers de la famille de sexe masculin.

Par ailleurs, dans le contexte socioculturel, la femme trouve exclusivement sa place au foyer. Ceci dit, elle ne peut participer aux activités extérieures moyennant rémunération que

sous l'autorisation de l'époux, ou du père en général. Donc l'essentiel des activités de la majorité des femmes de Ndiawdoune, Lampsar et Mbakhana est situé dans l'espace domestique mais cela ne veut dire guère que ces femmes sont totalement exemptes dans le marché du travail hors familial. Seulement, sur ce à quoi il faut insister c'est que, le travail domestique est apparu pour certains comme le lieu privilégié de l'exploitation des femmes. Outre, le problème est à ce point important dans l'ensemble des préoccupations comme celle des féministes qu'il suscite bon nombre d'analyses aussi bien théoriques qu'empiriques.

Cependant, si la société traditionnelle a clairement défini le rôle de chaque sexe et allouant particulièrement la femme au foyer ; force est de constater aujourd'hui une certaine mutation par rapport à cette distribution classique des rôles. Non sans dire que l'on assiste à un revirement situationnel mais juste que la femme devient de plus en plus pourvoyeur de ressources.

Ceci dit, le Sénégal a enregistré des progrès importants en matière d'égalité des sexes. Le pays a ratifié pratiquement tous les instruments juridiques internationaux relatifs aux femmes et mis en place un cadre juridique pour la sauvegarde des droits fondamentaux de la femme. La loi fondamentale, issue du référendum constitutionnel de 2001, réaffirme l'égalité des droits, des chances et de traitement entre les hommes et les femmes. La loi sur le Domaine national consacre l'égalité devant l'accès à la terre. L'avènement au Sénégal de mécanismes institutionnels de promotion de la femme remonte à 1978, bien avant la conférence de Beijing, avec la création du secrétariat d'État à la Condition féminine. Élevé au rang de ministère en 1991, ce dernier travaille en étroite collaboration avec la société civile.

Il reste pourtant énormément de chemin à parcourir. Le statut de la femme souffre encore de nombreuses discriminations. Les lois sur le mariage régies par le Code de la famille, affichent un décalage certain entre les textes et leur application, l'âge au premier mariage restant précoce en milieu rural. La notion d'autorité parentale assumée par l'homme n'a pas été modifiée dans le cadre de la nouvelle Constitution. Elle reste une source de préoccupation en ce qui concerne l'égalité des hommes et des femmes. La terre reste peu accessible aux femmes du fait des pratiques traditionnelles qui régissent les successions et l'attribution des terres. Il existe aussi beaucoup d'inégalités entre hommes et femmes en matière d'accès au pouvoir décisionnel, aux niveaux familial, communautaire et national. Les disparités de genre persistent aussi dans le système éducatif, et notamment au-delà de l'enseignement primaire. La division du travail et le mode d'affectation des tâches aux hommes et aux femmes ne font qu'accentuer la dépendance des femmes vis-à-vis des

hommes. Cependant, on pourrait s'attendre à une amélioration de cette situation comme en témoigne ces propos d'une de nos enquêtées : A.DIOP «*En tout cas notre statut de femme est une réalité, surtout nous qui habitons dans les villages ;mais il faut savoir que les choses peuvent changer dès l'instant que l'on participe à l'économie familiale et à certaines prises de décisions* »

Pour renforcer la place des femmes dans la société sénégalaise, il est nécessaire d'améliorer le cadre institutionnel. L'Observatoire des droits de la femme, organe de suivi et d'études, doit être concrétisé. Il faut, également, sensibiliser davantage les décideurs à la mise en œuvre des dispositions du protocole de la Charte africaine sur les droits des femmes, sans compter l'instauration d'un programme de développement des capacités et de partenariat entre le gouvernement et la société civile en matière de « Genre et accès au droit » afin d'assurer une meilleure intégration du genre dans la réforme juridique. Au plan des actions de terrain, il serait utile de mieux intégrer les questions de genre dans la discussion annuelle sur le budget de l'État. Il serait également de bon ton d'analyser les implications sur la croissance économique des obstacles rencontrés par les femmes sur le marché du travail et dans l'accès au crédit. Les investissements dans les infrastructures de base pour l'accès à l'énergie et à l'eau doivent être poursuivis, car ils permettent d'améliorer les conditions de vie de la population et d'alléger le poids des travaux domestiques pesant sur les femmes.

2-STATUT ET RÔLE DES FEMMES DE NDIADOUNE, LAMPSAR ET MBAKHNA.

TABLEAU 10 : Corrélation entre l'âge et le niveau d'instruction

<i>âge</i>	Niveau d'instruction				
	<i>aucun</i>	<i>coran</i>	<i>primaire</i>	<i>secondaire</i>	<i>Total</i>
18-30ans	12	20	60	08	100
30-40ans	33,33	50	16,66	00	100
40-50ans	37,5	50	12,5	00	100

Données d'enquête du mémoire de maitrise de M .DIAGNE, Année : 2009

L'analphabétisme avéré qui frappe les femmes pourrait être sans doute l'un des premiers facteurs bloquants pour ces dernières en ce qui concerne leur intégration dans le secteur formel mais aussi et surtout dans les centres de décisions notamment dans la sphère familiale d'abord.

Dans ces villages, le statut de la femme reste fortement lié à son rôle de mère, d'épouse ou de jeune fille affectant ainsi ses opportunités d'éducation et d'emploi enfin des possibilités d'amélioration de son statut. En effet, malgré son rôle déterminant dans plusieurs domaines, elle est dans la plupart du temps défavorisée lorsqu'il s'agit d'avoir accès à certains instruments de développement économique et social et aux moyens qui permettent la qualité de sa vie, d'avoir une main mise sur les événements qui la concerne directement ou de participer effectivement dans la prise de décision au niveau de la famille et par extension dans la collectivité.

En effet, dans un contexte plus général, ces femmes possèdent une tradition d'association et de création de réseaux divers d'entraide et de solidarité. La crise socio-économique, aggravée ces dix dernières années en Afrique occidentale, et accompagnée d'un désengagement de l'Etat, a donné un nouveau souffle à ces habitudes. L'élément neuf est la recherche, par ces groupes, de reconnaissances sociales et institutionnelles, de financement extérieur et de partenariat avec les organisations de développement nationales et internationales. Face à la paupérisation croissante, dans un contexte d'ouverture du milieu rural à un environnement socio-économique plus large, et parallèlement à une diminution de la présence masculine, les femmes cherchent à se rapprocher des institutions de développement.

Les contextes nationaux reprennent les slogans en vogue, encourageant, pour reprendre l'expression consacrée : une promotion sociale de la femme qui parte de la base. Le discours international de l'approche genre et développement modèle les organisations de développement qui, quant à elles, voient, ou présentent, ces groupements comme des tremplins vers l'égalité des hommes et des femmes, désormais rebaptisée "genre et développement".

Doit-on, à la suite de ces organisations, considérer ces groupements situés à l'interface entre les femmes rurales et l'ONG de développement comme de véritables espaces de changement, voire des lieux de la "promotion féminine" ? Au sein d'un environnement local bouleversé par une paupérisation croissante qu'accompagnent des transformations importantes de

l'organisation familiale et communautaire, ces groupements offrent aux femmes rurales des alternatives identitaires et transforment la manière dont les femmes se perçoivent en tant que femmes et leur manière d'aborder leur vécu quotidien

Actuellement, les femmes dans ces villages sont d'un potentiel productif sans commune mesure mais que par ricochet leur place dans le processus de développement économique et social laisse à désirer. Autrement dit, ces femmes qui, subissent surtout le poids de la tradition et de la religion restent sans défense contre une discrimination avérée dans l'exercice d'activités économique, social et familial. Ceci dit, on les retrouve dans les activités moins rémunérées se caractérisant par une faible qualification qui est tributaire à leur moindre instruction et elles sont en perpétuels combats avec les exigences des préjugés socioculturels.

Pour terminer, ces femmes, pour modérer leur situation se tournent vers les occupations tournant autour du petit commerce, de l'agriculture mais aussi d'employées de maisons le plus souvent à Saint-Louis, ville la plus proche. A l'heure actuelle, on note un certain optimisme à leur égard car, avec l'entreprise des GDS, elles participent activement pour l'amélioration des conditions de vie familiales.

TABLEAU 11 : Situation matrimoniale des employées

<i>Statut</i>	<i>Effectif</i>	<i>Pourcentage</i>
Célibataire	09	20
Mariée	30	66,66
Veuve	06	13,33
Total	45	100

Données d'enquête du mémoire de maîtrise de M .DIAGNE, Année : 2009

A travers ces données, ce qu'il ya lieu de signaler c'est l'absence de divorcées chez nos enquêtées à moins que l'on puisse parler de remariage. par ailleurs, ceci peut se comprendre du fait de la forte influence de la tradition qui veut qu'une femme lorsqu'elle se marie doit se fixer comme principale objectif l'obéissance et la soumission en tel enseigne que le divorce soit méconnu. Ce qu'il faudrait signaler c'est que ces femmes malgré leurs compétences très limitées participent activement à l'économie familiale. A la question : « en tant que femme

est-ce que ce travail a une influence sur votre statut ? si oui comment ? si non pourquoi ? », S. MBODJ répond : « *Bien que je sois femme, je dois être utile pour moi et pour ma famille. Avec les GDS j'ai la possibilité d'aider mes parents en participant à l'entretien de la famille* ».

Cependant, sous une autre optique, le statut des femmes rurales, comme chef de famille, doit donc s'apprécier à deux niveaux majeurs. Le premier est leur participation aux activités rurales; le second est leur participation à l'autorité qui gère ces activités. Les femmes sont une force productive fondamentale. Elles sont au centre de la production, des problèmes de nutrition, de santé, etc. D'où les réflexions menées ces dernières années sur leur rôle, notamment, dans le développement économique. La dernière Conférence de la Décennie des Nations Unies pour la Femme, tenue à Nairobi (1985), avait défini des stratégies de promotion de la femme d'ici à l'horizon 2000. Certains pays, comme le Sénégal, ont stimulé une réflexion prospective sur des politiques en direction des femmes à l'horizon 2015⁴³ à partir des problèmes qui leur sont posés en matière de santé, d'éducation, de droits civiques et politiques. Cette réflexion faisait suite à un exercice global sur le Sénégal à l'horizon 2015. Aucune analyse sur les femmes ne peut faire l'économie d'une approche globale. Les femmes, à l'intérieur du continent comme dans leur pays, vivent des conditions variées qu'il faut prendre en compte.

II- LES CHANGEMENTS DE RÔLES FAMILIAUX

On ne le dira jamais assez, le rôle de la femme est incontournable au sein de la famille et dans la société toute entière. En effet, longtemps sous-estimée au niveau conjugal, on assiste cependant de nos jours à l'émergence de facteurs induisant le changement. Autrement dit, les femmes en optant pour le travail salarié aspirent à l'amélioration de leur condition de vie mais aussi et surtout à une évolution de leur rôle et statut. Donc, avec le capital qu'elles tirent de leur travail, de nouveaux comportements se dessinent et ils seront les incidences de leur plus ou moins autonomie financière et de leur participation non négligeable au niveau du ménage.

⁴³ Sow, Fatou; Diouf, Mamadou, Éds. - *Femmes Sénégalaises à L'Horizon 2015*, Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, The Population Council, Dakar, 1993.

TABLEAU 12 : Profession des parents et époux des employées

<i>Profession</i>	<i>Effectif</i>	<i>Pourcentage</i>
paysan	22	48,88
berger	13	28,88
chauffeur	04	08,88
commerçant	05	11,11
maçon	01	02,22
total	45	100

Données d'enquête du mémoire de maîtrise de M .DIAGNE, Année : 2009

Ces données nous édifient sur les activités exercées par les parents de nos enquêtées Analphabètes, ils sont pour la majorité des paysans, ensuite des chauffeurs, des bergers, des commerçants et enfin des maçons.

Autrement dit, leur faible revenu va être une grande source de motivation pour les femmes de sortir du cadre familial pour se lancer dans le marché du travail. En effet, l'homme principal pourvoyeur des ressources et chefs incontesté de la famille ne pouvant assurer pleinement sa tâche se voit épauler et parfois remplacer par la femme dans l'exercice de ses devoirs.

M .NDIAYE à la question : « qu'est-ce qui selon vous est le facteur qui a déclenché l'idée de travailler aux GDS ? » Répond : « *En fréquentant les GDS, j'avais au début pour objectifs la satisfaction de mes besoins financier et matériel ; mais avec mon salaire hebdomadaire je participe aux dépenses familiales étant donné que mon mari est maçon et n'a pas toujours la possibilité d'avoir de l'argent* ».

TABLEAU 13 : Fréquentation aux GDS sur la base de récits

<i>Statut</i>	<i>Effectif</i>	<i>Pourcentage</i>
Célibataire	04	66,66
Mariée	19	63,33
Veuve	02	33,33
Divorcée	00	00

Données d'enquête du mémoire de maîtrise de M .DIAGNE, Année : 2009

De ces données, nous constatons que 66,66% des célibataires enquêtées ont fréquenté les GDS sur la base de récits. Autrement dit, ces dernières ont reçu l'information selon laquelle l'entreprise des GDS étaient une alternatives pour s'assurer une promotion socio-économique allant même jusqu'à offrir une nouvelle dynamique dans la vie de famille. Aussi, 63,33% des mariées ont fréquenté cet entreprise par les mêmes moyens et pour les mêmes objectifs. En effet, concernant les veuves seules 33,33% d'entre-elles y ont allé sur la base de récits ; pour les divorcées, nulle d'entre-elles n'a travaillé aux GDS sur la base d'information par ceux qui y ont déjà été.

TABLEAU 14 : Fréquentation aux GDS sur la base de rumeurs

<i>Statut</i>	<i>Effectif</i>	<i>Pourcentage</i>
Célibataire	02	33,33
Mariée	11	36,66
Veuve	04	66,66
Divorcée	03	100

Données d'enquête du mémoire de maîtrise de M .DIAGNE, Année : 2009

Nous observons à travers ces chiffres 33,33% des enquêtées célibataires ont fréquenté les GDS sur la base de rumeurs, leur travail dans ces lieux ne relève donc point d'informations précises ayant été livrées par des personnes qui y étaient déjà. Par ailleurs, en ce qui concerne les divorcées la tonalité des enquêtées ont travaillé dans cet entreprise sur la base de rumeurs.

Aussi, 66,66% des veuves travaillent dans cet entreprise par les mêmes moyens que les divorcées.

Pour terminer, les mariées enquêtées et ayant fréquenté les GDS sur la base de rumeurs s'élèvent à un nombre de onze(11) soit environ 36,66%.

TABLEAU 15 : Récapitulation sur la motivation à la fréquentation aux GDS

<i>Statut</i>	<i>Effectif</i>	<i>Pourcentage</i>
Célibataire	04	02
Mariée	19	11
Veuve	02	04
Divorcée	00	03
Total	25	20
Pourcentage	55,55	44,44

Données d'enquête du mémoire de maîtrise de M .DIAGNE, Année : 2009

A travers ces données, 55,55% de nos enquêtées ont fréquenté les GDS sur la base de récits de gens qui y étaient déjà. Par contre, 44,44% d'entre nos enquêtées ont choisi les GDS en s'étant basées sur des rumeurs.

En effet, cet entreprise comme étant un moyen pour ces femmes d'acquérir un capital et par extension un moyen pouvant les permettre de changer d'une manière générale leurs situation ; est le fruit d'un ensemble de rumeurs et de récits.

TABLEAU 16 : Comparaison satisfaction besoins avant et après les GDS en pourcentage

<i>Besoins</i>	<i>Avant</i>	<i>Après</i>
Matériel	30	55
Financier	20	45
Social	35	40
Autres	45	50

Données d'enquête du mémoire de maîtrise de M .DIAGNE, Année : 2009

A travers ces données, nous constatons que ces femmes ont vu une satisfaction en hausse de leurs besoins après leur fréquentation aux GDS. En effet, ces besoins qui sont de l'ordre du matériel, du financier, du social etc. semblent être plus ou moins solutionnés par leur travail au niveau de l'entreprise des GDS. Ainsi, là où elles satisfaisaient 30% de leurs besoins avant les GDS, le taux passe de 55% après. Cette même logique ascendante s'observe avec les finances, passant d'un taux de 20% à 45%, du social avec 35% à 40% et les autres besoins en satisfaction qui passent de 45% à 50%.

D'une manière générale, l'entreprise des GDS a permis aux femmes des villages de Ndiawdoune, Lampsar et Mbakhana d'arriver à une satisfaction acceptable de l'ensemble de leurs besoins.

1-Le travail salarié, un fondement d'autonomie

De par leur salaire hebdomadaire ou mensuel, les femmes de Ndiawdoune, Lampsar et Mbakhana travaillant aux GDS acquièrent une certaine autonomie financière qui leur permet de subvenir à leurs besoins personnels mais aussi familiaux.

En effet, pour un salaire journalier d'environ 1750 francs CFA et donc 12250francs CFA par semaine. Ces femmes arrivent à satisfaire plus ou moins leurs besoins et ceux de la famille en général.

1.1- La participation au niveau familial

TABLEAU 17 : Corrélation entre la situation matrimoniale et la participation à l'économie familiale

<i>Statut</i>	<i>Participation à l'économie familiale</i>			
	<i>Dépense quotidienne</i>	<i>Scolarité</i>	<i>Soins médicaux</i>	<i>Autres dépenses</i>
Célibataire	10	05	07	03
Mariée	55	52	70	45
Veuve	60	80	95	85
Divorcée	05	90	85	80

Données d'enquête du mémoire de maitrise de M .DIAGNE, Année : 2009

Pour obtenir ces chiffres, on a pris les différentes dépenses et essayer d'évaluer en fonction de la situation matrimoniale la participation par rapport au cout total, par exemple pour les mariées et par rapport à la dépense quotidienne, le calcul en fonction du cout total de cette dépense qui tourne aux environs de 2500francs CFA selon nos enquêtées, et leur participation dans cet exemple est supérieure à la moitié du cout total, soit environ 1400francs CFA.

Donc, de ces chiffres nous constatons que par rapport à la dépense quotidienne les mariées et les veuves ont des taux de participation très importants (55%,60%). Cela est peut-être dû à leur rôle de responsable de foyer car, les célibataires et les divorcées qui ont moins d'obligations et qui sont plus sous tutelles ont un des taux de participation moins importants (10%,5%).

Par ailleurs, pour ce qui est de la scolarité, on constate la même tendance, sauf qu'ici les divorcées avec un taux de 90% confirment leur rôle d'éducation des enfants. D'une manière générale, les mariées avec un taux de 52% sur la participation à la scolarité, les veuves avec un taux de 80% occupent une place importante dans l'éducation des enfants, d'ailleurs c'est l'une de leur principale fonction.

En effet, avec les soins médicaux c'est toujours la même logique qui se dessine, il en est aussi de même pour les autres dépenses. Le seul point à souligner c'est la participation moindre des célibataires avec un taux de 5% pour la scolarité, 7% pour les soins médicaux et 3% pour les autres dépenses. En effet, ceci pourrait être expliqué par la faible responsabilité de ces dernières elle-même tributaire à leurs rôles de travail domestique et d'obéissance.

Qu'elles soient mères de famille, épouse célibataire, ces femmes voient de jour en jour leur responsabilité s'accroître en prenant en charge ou en participant très activement aux charges de leurs différentes familles. En effet, appartenant généralement d'une famille ou le mari, le père est chômeur, cultivateur de faibles superficies ou éleveur, membre d'une famille dont les composants atteignent un certain nombre ; la participation de ces femmes au sein du ménage est très visible. Il faudrait même dire que la grande majorité du salaire est injectée au niveau de la famille. Aussi faut-il ajouter d'autres formes de participations du genre acheter un mouton pour la tabaski et, il ne va sans dire que cette, de tout temps était spécifique aux hommes. Outre, à côté des compléments de dépenses quotidiennes, il faut de facto noter, les soins médicaux, l'achat de fournitures scolaires etc.)

Au-delà de tout ce qui est dit, la participation de la femme au sein de la famille est déterminante et ceci semble confirmer notre première hypothèse. En d'autres termes, il apparaît clair que l'acquisition de capital à partir des GDS permet aux femmes des trois villages d'améliorer leur condition de vie matérielle et celle de leur famille.

Ce qui est important maintenant de souligner, c'est que cet apport financier de ces femmes induit leur autonomie et leur confère plus ou moins un nouveau rôle au sein de la famille.

En effet, au-delà même de ces trois villages, nous pouvons dire que dans les zones rurales la femme est le vrai pilier et constitue un facteur de stabilisation de la famille. Le rôle des hommes (ou maris) n'est quant à lui pas aussi déterminant : 'Ils peuvent toujours s'en aller', remarque certains. Chez les nomades, cette stabilité se retrouve aussi dans le fait que la hutte appartient à la femme. C'est l'endroit où toute la famille habite. Tandis que l'homme, lui, est toujours un passant et habite selon les circonstances économiques de la famille. Aussi, on note des changements dans certaines communautés rurales : les femmes sont parfois amenées à quitter les villages pour chercher un emploi en ville. Une fois bien installée en ville, la femme 'reprend cette même position centrale dans la famille, le point focal, le point de stabilité'.

Par ailleurs, à ce niveau, il incombe de relativiser notre point de vue car, même s'il y'a une certaine autonomie financière pour ces femmes, le poids de la tradition reste encore très lourd

et donc, l'on serait très éloigné d'assister à un revirement situationnel absolu, pour ainsi parler de femmes chefs de familles.

Nd .M DIENG, une enquêtée en témoigne : « Ma motivation de travailler aux GDS n'avait pas pour finalité de concurrencer mon mari encore moins de prétendre changer de statut. Donc mon seul objectif était d'aider mon mari dans les charges familiales »

En somme, nous pouvons tenter de matérialiser cette participation par rapport à leurs différentes familles en élaborant le tableau suivant.

TABLEAU 18 : Evolution du taux de participation avant et après le travail aux GDS

<i>Cibles</i>	<i>Avant</i>	<i>Après</i>
Dépense quotidienne	35	55
Soins médicaux	40	70
Scolarité	30	45
Autres dépenses	45	60

Données d'enquête du mémoire de maitrise de M .DIAGNE, Année : 2009

En effet, comme mentionner au tableau citer précédemment, la responsabilité des femmes de Ndiawdoune, Lampsar et Mbakhana a connu une véritable évolution depuis leur fréquentation aux GDS .Soulignons que cette nouvelle situation est généralement sentie sur tous les points que ça soit par rapport aux dépenses quotidiennes, aux soins médicaux, ou la scolarité des enfants et bien dans beaucoup d'autres niveaux.

1.2- La naissance d'un nouveau regard par rapport à l'environnement

TABLEAU 19 : Implications du travail aux GDS

<i>Statut</i>	<i>Implications</i>
Célibataire	-Satisfaction besoins -Autonomie financière -Moins de dépendance
Mariée	-Satisfaction besoins propres -Satisfaction besoins familiaux -Autonomie financière -Condition de vie matérielle et sociale meilleure
Veuve	-Satisfaction besoins familiaux -Condition de vie matérielle et sociale
Divorcée	-Satisfaction besoins -Promotion économique -Condition de vie matérielle et sociale meilleure -Moins de dépendance

Données d'enquête du mémoire de maîtrise de M .DIAGNE, Année : 2009

A partir de ce tableau, nous observons les implications autrement dit les conséquences ou bien les résultats du travail aux GDS pour nos enquêtées. En effet, pour les célibataires, elles parviennent une satisfaction de leur besoins, une autonomie financière et arrive à une dépendance moindre vis-à-vis de leurs parents. Concernant les mariées, au-delà de la satisfaction des besoins propres, le résultat est aussi la satisfaction des besoins familiaux. Non à la recherche d'une indépendance vis-à-vis des maris, ces femmes arrivent aussi à une autonomie financière et une condition de vie matérielle et sociale meilleure. Autrement dit, ne pouvant toujours compter sur leurs maris, cet entreprise apparait pour elles comme une voie de salue.

Comme pour les célibataires et les mariées, les veuves de par ce travail arrivent à la satisfaction de leurs besoins familiaux et aussi à une condition de vie matérielle et sociale

meilleure. Pour terminer, les divorcées suivent la même logique : satisfaction besoins, promotion économique, condition de vie matérielle et sociale meilleure et moins de dépendance. Cette catégorie d'enquêtées ne vivant plus avec leurs avants plus que jamais besoin des GDS si non que de retrouver leur ancien statut de célibataire qui est tributaire à beaucoup de contraintes.

Au-delà de l'apport financier au niveau familial qui est une certaine source d'autonomie, l'environnement influe ipso facto sur leurs comportements. En effet, leur travail dans l'entreprise leur procure une nouvelle image vis à vis de leurs entourages respectifs. Donc, ce grand dévouement que ces femmes incarnent est salué de tous dans un contexte socio-économique très délicat, au moment où l'on parle de conjoncture et de paupérisation.

Par ailleurs, à la question en quoi votre travail aux GDS vous a été utile ? Bon nombre d'entre elles souligne leur responsabilité qui ne cesse de s'accroître allant au-delà de la sphère familiale. Autrement dit, non seulement leur soutien se fait sentir par leur proche mais aussi par tout le voisinage, elles sont créancières et bénéficient donc d'un regard positif par rapport au reste du groupe. Cette attitude de ces femmes n'est pas tributaire à leur nouveau statut d'employées mais tout juste une réalité socioculturelle selon laquelle la solidarité doit primer sur tout. Ainsi, elles en vont parfois jusqu'à faire au-delà du possible c'est à dire en se privant une chose pour en retour soutenir le voisin qui a pris la peine de se déplacer pour exposer son problème. Pour terminer, ces actions que l'on pourrait qualifier de vertueuses sont par excellence très fréquentes dans la société sénégalaise que l'on nomme dans le langage courant le pays de la terranga⁴⁴ et sont d'une manière générale des aspects de la socialisation.

2-Nouveau rôle de la femme dans la vie de couple

D'une manière générale, il s'agit de voir si le statut de la femme connaît une modification positive par rapport aux préjugés traditionnels, au fur et à mesure du renforcement économique au sein du ménage .C'est à dire, assiste t-on à une redistribution en faveur des femmes du pouvoir familial jusque là monopolisé par les pères et les maris ?

⁴⁴ Mot wolof que l'on peut traduire par hospitalité.

TABLEAU 20 : Nouveaux rôles après le travail aux GDS

<i>Statut</i>	<i>Rôles</i>
Célibataire	-Aide financier -Obéissance -Travail domestique
Mariée	-Entretien familial -Aide financier -Responsable de foyer -Soumission -Travail domestique -Education des enfants
Veuve	-Entretien familial -Responsable de foyer -Travail domestique -Education des enfants
Divorcée	-Travail domestique -Education des enfants -Soumission -Aide financier

Données d'enquête du mémoire de maitrise de M .DIAGNE, Année : 2009

A travers ce tableau, nous observons l'émergence de nouveaux rôles de ces femmes, ce qui est dû à leur nouveau statut d'employées. En effet, les célibataires qui jadis avaient des attentes d'obéissance et de travail domestique deviennent dans ce contexte des aides financiers. Par ailleurs, les mariés au delà de leur rôle de travail domestique, d'éducation des enfants, de soumission, de responsable de foyer, apparaissent maintenant et de manière incontournable des acteurs à l'entretien familial, à l'apport financier, d'une manière générale elles sont de véritables pourvoyeurs de ressources. Pour ce qui est des veuves, leur logique suit celle des mariés, seulement pour ces dernières qui ne sont pas sous autorité maritale, leurs nouveaux rôles sont beaucoup plus visibles. Autrement dit, elles deviennent en une manière concrète de véritables chefs de famille à moins qu'elles ne quittent la maison conjugale pour la maison parentale, ce qui n'est pas le cas pour nos enquêtés. Donc, ces veuves concentrent à

la fois les rôles de femmes mariés et de chefs de familles, ceci rendu passible par le capital obtenu aux GDS.

Pour terminer, les divorcés en plus du travail domestique, de l'éducation des enfants, de la soumission sont aussi remarqués dans l'apport financier. Vivant à nouveau au sein de leur famille d'origine, elles y jouent activement le rôle de pourvoyeurs de ressources.

En insistant sur les nouveaux rôles acquis par ces femmes après leur fréquentation aux GDS en mettant l'accent particulièrement sur la catégorie des mariées, nous pouvons ajouter qu'il apparaît théoriquement concevable de parler d'un renversement de situation. Autrement dit, les maris et les époux qui du point de vu principal sont exclusivement les pourvoyeurs de ressources se retrouvent dans un contexte où ils sont épaulés partiellement ou même le plus souvent totalement dans leur tâche. Non sans dire que ces nouvelles prérogatives dont bénéficient ces femmes et singulièrement les mariées sont le résultat de l'absence soumission et de dépendance mais bien au contraire, ces femmes continuent d'accepter leur statut de mère.

En effet, le travail des femmes hors de la sphère familiale qui pensait-on serait le sésame de leur indépendance, la solution à leur marginalisation, leur dévalorisation et leur instrumentalisation reste une alternative non pertinente. Ceci dit, l'acquisition de capital par ces femmes ou tout simplement l'aspect économique tant évoqué pour plus de valorisation n'influe pas à proprement parler sur le statut de ces femmes. Ainsi, l'élargissement de leurs rôles serait très exactement synonyme de la continuité de leur position d'infériorité.

En résumé, comme certaines d'entre nos enquêtées l'on bien mentionne ; leur travail salarié ne devrait pas être interprété comme une voie de salut pour sortir de la domination masculine. Outre, ces mariées trouvent en leur situation de salariée un moyen pour avoir la bénédiction de leurs maris et par extension celle de Dieu. Donc, puisqu'il en est ainsi, il serait très difficile de parler d'influence ou d'impact du travail salarié des femmes sur la distribution des rôles au sein de la famille. Autrement dit, ces femmes en acceptant naturellement leur situation de dominée renchérissement la logique classique de l'organisation au Sénégal et en Afrique en général.

Aussi face à ce contexte et d'une manière concrète les nouveaux rôles dont on parle doivent être mis sous certaines réserves car quoiqu'il en soit l'autorité familiale reste sous le contrôle de l'homme et donc il y'a tout juste une influence moindre de la femme dans les prises de décisions. D'ailleurs c'est peut-être pour ces raisons que notre hypothèse qui consistait à vérifier si le travail salarié des femmes des villages de Ndiawdoune, Lampsar et Mbakhana

aux GDS augmente leur responsabilité familiale, se traduisant par des changements susceptibles de transformer la distribution des rôles familiaux de sexes, est infirmée.

2.1- Naissance d'une nouvelle évolution familiale

A en croire un historien « tout est cause et tout est causé », donc comme nous l'avons mentionné tout au début de l'étude, la crise économique serait la cause certaine si l'on semble assister à une nouvelle dynamique familiale. Autrement dit, ce contexte économique oblige les plus démunis à l'exemple des femmes de s'approprier de nouveaux rôles et statut au sein de la famille et par extension sur toute la couche sociale en optant de sortir de la sphère familiale pour un travail salarié. Et nul doute aujourd'hui la place indispensable des femmes pour une amélioration économique, ainsi ce serait peut-être pas exagéré de mentionner qu'il ne peut y avoir de développement sur ce point sans les femmes et pas de développement au-delà de ces mêmes femmes.

Ceci dit, en apportant leur contribution ou en prenant en charge la famille, ces femmes de Ndiawdoune, Lampsar et Mbakhana acquièrent de nouveaux rôles et statuts inexistant dans la société traditionnelle. Outre, elles ont été pendant longtemps marginalisées et tout juste vues comme mères et épouses mais, leur nouveau rôle d'agent actif grâce à leur travail tend à supprimer leur régime de tutelle. En plus de cela faudrait signaler la grande conscientisation de la femme sénégalaise par rapport à l'instruction.

Ainsi, longtemps, dans beaucoup de coutumes africaines, on a pensé que la scolarisation des filles n'était pas nécessaire, vu que celles-ci sont appelées, par les liens du mariage, à quitter leur famille d'origine. Mais force est de reconnaître que l'élévation du niveau d'éducation des filles a une incidence favorable sur la croissance économique. Une éducation, dépassant les dix ans de scolarisation, conduit, selon des études, à un pouvoir économique accru, à un taux de fécondité inférieur, à une amélioration de la survie infantile, et à une réduction de la mortalité liée à la maternité. Selon Mark Blackden⁴⁵, spécialiste principal des questions d'inégalité entre les sexes de la région Afrique à la Banque mondiale. «En Afrique subsaharienne, les efforts de lutte contre la pauvreté ont été entravés par la discrimination dont souffrent les femmes».

⁴⁵ Spécialiste principal des questions d'inégalité entre les sexes de la région Afrique à la Banque mondiale.

Dans certaines villes du pays et particulièrement dans la capitale, Dakar, on voit la situation s'inverser petit à petit et des experts pensent quelques années, la population féminine, au niveau lycée dans la région, sera supérieure à la population masculine.

Au Sénégal, les femmes détiennent quasi le monopole du petit commerce et de l'exploitation des fruits et légumes. En association ou de manière individuelle, elles sont présentes dans tous les marchés du pays. La micro entreprise est aussi un lieu dans lequel la présence féminine est très importante. «Il est évident que le manque d'accès des femmes aux ressources économiques, à la propriété et aux titres fonciers contribue à anéantir les efforts de lutte contre la pauvreté en Afrique .Les femmes africaines sont des agricultrices et exécutent 70% au moins, des tâches agricoles. L'agriculture est de loin, la principale source d'emplois et de revenus des pays au Sud du Sahara. Paradoxalement, une grande partie des revenus des activités économiques revient aux hommes, les femmes n'ayant pas leur mot à dire », explique Blackden de la Banque Mondiale.

Aujourd'hui, les femmes africaines sont de plus en plus actives dans le domaine de la micro finance. De fait, depuis quelques années, s'est développé au Sénégal un phénomène assez particulier et qui gagne de plus en plus du terrain, même en zone rurale. Ce nouveau phénomène est celui des « Tontines ».

Ce nom viendrait de Tonti : nom d'un banquier italien (Lorenzo TONTI) du XVII siècle. Son invention est la toute première tentative d'utilisation de lois de probabilité pour constituer des rentes.

Ce système d'épargne semble répandu sur l'ensemble du continent. Il est quasi exclusivement pratiqué par les femmes. La tontine est avant tout un système de répartition des ressources à l'échelon local, et elle dépasse rarement le cadre du petit groupe d'amis ou du quartier ou du village. Le principe de la tontine pratiquée au sénégalaise est simple : chaque semaine la mère de famille donne une somme fixe (habituellement entre 500 et 1000CFA) et, mensuellement, une ou plusieurs familles se voient attribuer à tour de rôle, et généralement en présence de tout le groupe, une somme importante. Cette somme attribuée à l'avance permettra à la famille nécessiteuse d'avoir une importante somme avant que son tour suivant n'arrive.

Si ce système a connu et connaît encore de beaux jours, c'est certainement à cause d'une confiance mutuelle régnante entre les femmes qui composent ce groupe et qui se connaissent généralement toutes ; mais aussi à cause de leur solidarité, avec la possibilité du groupe

d'intervenir dans des cas particuliers directement envers l'une d'entre elles qui éprouveraient des difficultés réelles. Il faut aussi préciser qu'avec la « Tontine », la personne ne rembourse pas le montant alloué, mais devra simplement s'acquitter de sa cotisation chaque semaine. Ce qui rend ce système plus acceptable que les banques traditionnelles pour nombre d'africains : c'est que dans la plupart des cultures, et particulièrement dans les cultures sénégalaises, les gens sont moins portés à contracter des dettes, mais plutôt à faire le troc ou l'échange. Sans oublier que, avec les prêts, les banques poursuivent en justice en cas de non remboursement et vous arrachent tout ce que vous leur devez.

Un des nombreux problèmes que rencontrent les femmes au Sénégal, et dans tant d'autres pays africains, est bien celui de la polygamie. Elle est massivement rejetée par les femmes qui de plus en plus optent pour la monogamie, même si au sein de certaines religions, traditionnelles et musulmanes, l'homme a droit à prendre plusieurs épouses. Celles qui s'y opposent le plus sont surtout celles qui sont instruites ou qui vivent en ville. Mais il faut reconnaître que cela n'est pas exclusif, parce qu'il n'est pas rare de rencontrer une intellectuelle deuxième épouse ou le contraire : une femme de zone rurale, peu ou presque pas instruite peut refuser un homme parce qu'il est déjà marié. La pression familiale ou sociale reste toujours forte et le mariage forcé ou arrangé existe encore. Les femmes, pour lutter contre les abus, ont créé des associations, mais parfois peu connues.

La culture, comme mode de vie d'un peuple quelconque avec ses expériences propres, plante toujours ses racines dans un passé plus ou moins lointain et qui le caractérise. Elle n'est pas une chose statique ; elle est appelée à évoluer, à se parfaire avec le temps et les nouvelles expériences faites par cette société. Le contact avec une culture étrangère a toujours été, et de manière souvent inconsciente, un moment d'échange, ou mieux, de copie et intégration mutuelles de certaines valeurs de l'autre, absentes ou moins en exergue dans l'une.

La rencontre avec la culture européenne a, dans ce sens, permis à la société africaine de prendre conscience, sur certains points, du rôle plus ou moins secondaire qu'occupe la femme. Cette situation ne semble pas générale, car il existe des sociétés africaines où la femme n'envie pas sa consœur européenne considérée comme la plus émancipée. Nous

pouvons citer au Sénégal l'exemple de la Reine Aline Sioe qui a dirigé la résistance dans le royaume Diola Kassa au Sud du pays contre les colons européens.⁴⁶

S'il est vrai que la femme africaine, particulièrement sénégalaise, cherche encore à se frayer une place confortable dans la société du point de vue de l'égalité homme-femme, il n'en demeure pas moins qu'à ce jour, elle puisse se sentir de plus en plus autonome et libre dans ses activités quotidiennes, et de pouvoir, comme les hommes, exercer une activité génératrice de revenus qui lui soient propres.

Ce qui semble manquer le plus à la femme sénégalaise, c'est bien cette autonomie financière qui l'amènera à ne pas dépendre entièrement de l'homme ; mais aussi l'égalité des chances à l'éducation. La volonté politique de changer cette situation qui est un frein à la croissance même de ce pays pourra créer, et de manière peut-être imminente, une nouvelle force tant sur le plan économique que social : la force féminine qui se présente de plus en plus en Afrique comme une voie obligatoire pour un développement durable et global. En effet, nous pouvons même pousser notre argumentation au point de souligner une remise en question de la division traditionnelle du travail qui conférait aux femmes, dans les sociétés africaines, nombre d'activités rurales villageoises ou urbaines non agricoles, surtout dans les industries artisanales. Actuellement, l'artisanat du textile (filature, teinture, broderie), de la céramique et de la poterie, de la vannerie ou du calebassier, l'industrie alimentaire de transformation ont constitué en général des secteurs de prédilection et de spécialisation pour l'activité et l'entreprise féminines. C'est dans ces secteurs qu'elles sont devenues aujourd'hui de véritables entrepreneurs autonomes de l'unité familiale et où elles peuvent accumuler des patrimoines dont l'importance varie selon les milieux. Les transformatrices sénégalaises de Guet Ndar⁴⁷ qui salent, fument et sèchent le poisson sur les plages peut en être un bon exemple. Leurs revenus gagnés sur place ou en campagne par les femmes, qu'elles soient ou non chefs de ménage, contribuent largement à l'entretien des familles.

Néanmoins, cette évolution n'équivaut pas exactement à une transformation absolue de la distribution classique des rôles, la perception d'une de nos enquêtées en témoigne largement. Mb.FALL « *c'est vrai que depuis que les GDS ont ouvert leurs portes notre dépendance vis à vis de nos maris et parents tend disparaître mais, cela ne nous pousse pas à oublier que nous sommes des femmes donc nous devons obéissance à ces maris, pères et frères...* »

⁴⁶ Dossier signé par Jacques Aimé Sagna - Agence Fides 4/8/2005

⁴⁷ Quartier qui se trouve dans la ville de saint louis Sénégal

.De ces propos que l'on a souvent entendu durant les enquêtes, il faudrait en tirer que notre deuxième hypothèse est infirmée. En d'autres termes, certes il y'a une certaine indépendance économique surtout de ces femmes mais cela n'est pas allée jusqu'à renversé totalement la distribution traditionnelle des rôles. En plus, l'importance de l'investissement ou de la participation financière dans la vie familiale renforce la position sociale des femmes des trois villages travaillant aux GDS mais ne leur conférant pas à proprement parler de nouveaux rôles et statut dans leur vie de famille.

En définitive, il faudrait comprendre par nouveaux rôles et statut sous l'angle de la perception de Philippe ANTOINE et de Jeanne NANITELAMIO, pour eux : « les nouveaux statuts de la femme débordent le cadre familial ou conjugal pour se situer dans la société au sens large, agrandissant ainsi la sphère d'activité, le cadre de vie et la sphère d'influence des femmes, permettant à certains de jouer un rôle plus actif et plus possible »⁴⁸
Par rapport à cette réalité ci-dessus mentionnée, la question de l'autorité parentale ne soulèvera point de contradiction.

2.2 Interrogation sur l'autorité familiale

Traditionnellement, la société confère au sexe masculin le pouvoir de décision et le statut de chef de famille, aujourd'hui avec la « libération » des femmes de la sphère familiale n'a-t-elle pas renversé la tendance ou du moins la modifier ?

Par rapport à cette interrogation d'une grande ampleur, la réponse que l'on a observée sur le terrain tend vers la négation. Autrement dit, même si les femmes de Ndiawdoune, Lampsar et Mbakhana bénéficient d'un travail salarié, elles continuent malgré cela à se soumettre à leurs pères et époux .En réalité ces femmes s'inscrivent dans la logique du code de la famille sénégalais qui selon ces disposition le mari ou le père détient le monopole de l'autorité familiale.⁴⁹ En effet, si l'on assiste à cette situation, l'explication est à trouver suivant quelques facteurs à savoirs la tradition, la culture et surtout la religion qui tous prônent une soumission de la femme par rapport à l'homme. Donc, même si dans le domaine des activités purement productives, il y'a une sorte de partage des tâches entre les sexes ; il en est autrement des tâches ménagères qui sont exclusivement réservées aux femmes.

⁴⁸ ANTOINE.PH et NANITELAMIO.J : statut féminin et urbanisation en Afrique. in MAGASINE

⁴⁹ Code de la famille du Sénégal. (1972)

Par ailleurs, il ne serait donc pas nécessaire d'énoncer une problématique de l'autorité familiale car, pour la totalité des enquêtés c'est une réalité qui est là et que leur travail hors de la sphère familiale ne peut renverser ; ces propos d'une d'entre elles en témoignent.

ND.GUAYE : « *Mon travail ne pourra jamais me donner le privilège ou le courage de réclamer l'autorité familiale, c'est comme si j'aspire à être la risée du village. Avant de rejoindre mon mari, j'ai été chargé de lui devoir obéissance et disponibilité, c'est peut-être le chemin pour avoir une progéniture bénie et espérer le paradis* »

En étant ainsi, quel que soit leur degré de participation au sein du ménage, ces femmes obéissent et se soumettent à leurs maris ou pères. Donc, elles ne veulent être ni stigmatisées ni suscitées la colère de la divinité, c'est-à-dire, aspirer à la détention de l'autorité parentale c'est comme souhaité à soi et sa descendance une vie impossible, c'est aussi souhaité de séjourner en enfer.

En résumé, l'influence de la religion particulièrement l'islam est d'une grande importance chez ces femmes mais aussi il y'a les fondements traditionnels de la société sénégalaise. A en croire Fatou SOW « *C'est que la société sénégalaise est restée très patriarcale et malgré le changement dans les pratiques sociales, les formes traditionnelles familiales servent encore de système idéologique référentiel* »⁵⁰.

Ainsi, notre hypothèse générale n'est pas totalement confirmée ; autrement dit, le travail salarié des femmes des villages de Ndiawdoune, Lampsar et Mbakhana au niveau de l'entreprise des GDS augmente leur responsabilité familiale, mais se traduisant pas par des changements susceptibles de transformer la distribution classique des rôles familiaux de sexe.

Seulement, il faudrait insister sur le fait que ce travail salarié des femmes apparaît comme un sésame timide que soit pour une phase de mutation familiale et par extension sociale.

⁵⁰ SOW.F op. Cit.

2.3 Le rôle des femmes en milieu rural dans le processus de développement global

TABLEAU 21 : Utilité travail aux GDS

<i>Statut</i>	<i>Résultats</i>
Célibataire	-Promotion économique -Baisse de la dépendance
Mariée	-Promotion économique -Promotion sociale -Plus de valorisation -Extension des rôles -Renforcement des liens dans la vie de couple
Veuve	-Promotion économique -Promotion sociale -Renforcement des liens avec le voisinage
Divorcée	-Promotion économique -promotion sociale -Augmentation des responsabilités

Données d'enquête du mémoire de maîtrise de M .DIAGNE, Année : 2009

De part ce tableau, nous notons que pour les célibataires, le travail aux GDS leur est utile dans la mesure où il leur confère une promotion économique mais aussi un moyen pour elles d'amoinrir leur dépendance vis-à-vis de leurs parents. Par ailleurs, concernant les mariés, cet aspect de promotion économique est aussi soulevé, d'ailleurs il s'agit ipso facto d'une promotion sociale. Toujours avec ces dernières l'utilité de leur travail aux GDS pourrait se mesurer par la montée de leur valorisation et l'extension de leurs rôles au niveau familial. Enfin avec cette dernière catégorie d'enquêtés, le travail aux GDS a été utile surtout étant un moyen de renforcement des liens dans la vie de couples. Autrement dit, au lieu d'être une voie de discorde, leur travail ne fait que renforcer les liens a priori tissés avec les maris. En outre, pour les veuves c'est toujours la même explication, l'utilité s'explique par la promotion économique, la promotion sociale et le renforcement des liens avec le voisinage. Donc, ces veuves voient leurs relations avec le voisinage s'améliorer davantage avec des échanges de toutes sortes : les prêts d'argents et de matériels notamment. Enfin pour les

divorcés, au delà de la promotion socio-économique on note une augmentation de leurs responsabilités. En effet, ces femmes dont le lien matrimonial est dissout sont par circonstances détenteurs de nouvelles prérogatives.

Par ailleurs, le modèle économique adopté par de nombreux pays au cours des deux dernières décennies a intensifié les inégalités dans la population mondiale. Dans ces circonstances, la pauvreté augmente et frappe tout particulièrement les femmes, notamment les femmes en milieu rural, qui représentent plus d'un quart de la population mondiale et deux tiers de la population illettrée.

Des millions de femmes en milieu rural doivent faire face à des journées de travail doubles : elles sont responsables des enfants et des corvées d'un foyer précaire et doivent aussi travailler dans les champs. Les femmes en milieu rural sont également confrontées à des pénuries alimentaires et à des maladies sans avoir le minimum de ressources qui leur permettraient de s'occuper de leur santé et de celle de leur famille. Parallèlement, les femmes en milieu rural souffrent des conséquences de la détérioration de l'environnement et des changements climatiques. Dans bien des cas, elles sont forcées de marcher pendant des heures pour aller chercher les provisions essentielles en eau. Elles font aussi de longues journées de travail en échange d'un maigre salaire et leur travail est loin d'être dûment reconnu, ce qui entraîne le caractère indigne de l'exploitation. Il est donc absolument crucial de promouvoir des politiques publiques immédiates, efficaces et rentables pour aider les femmes en milieu rural à améliorer leurs conditions de vie.

La théorie du genre est convaincue que des mesures doivent être prises pour affecter les valeurs et droits fondamentaux des femmes en milieu rural, spécifiquement l'accès à la nourriture, l'environnement durable, la santé et l'autogestion. En dehors du fait qu'il s'agisse d'une question de justice pour les femmes, ces valeurs et droits fondamentaux représentent un domaine d'opportunités et donc un mécanisme essentiel de levier et de développement pour les femmes en milieu rural à tous les niveaux.

En conséquence, les différentes études menées sur la femme exigent les gouvernements pour qu'ils mettent en oeuvre des mesures politiques spécifiques pour éradiquer la féminisation de la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation sociale des femmes en milieu rural.

Aussi, faudrait examiner et identifier les facteurs qui forcent les femmes en milieu rural à migrer et émigrer en quête de meilleures opportunités tout en trouvant et mettant en oeuvre

des solutions pour réduire la migration et l'émigration ; mais faire en sorte que l'aide au développement et la coopération ciblent les besoins des femmes rurales afin qu'elles obtiennent le minimum vital qui permettent de diminuer la migration et l'émigration jusqu'à l'abolition.

Il s'agira aussi de formuler et de mettre en oeuvre une législation spécifique ciblant les femmes en milieu rural, dans le but de définir et garantir qu'elles soient couvertes par des programmes de sécurité sociale, d'alimentation et d'éducation et se penchent sur leurs conditions culturelles et socioéconomiques .

Enfin, reconnaître la réalité inacceptable de l'illettrisme qui, comme le montrent les statistiques, est particulièrement accentuée parmi les femmes en milieu rural et par conséquent mettent en place des programmes spécifiques pour garantir leur plein accès à l'éducation, surtout à l'enseignement bilingue pour les populations ethniques en fonction de leurs caractéristiques linguistiques et culturelles tout en garantissant que la diversité culturelle respecte leurs droits humains.

Une littérature importante existe sur la «féminisation» de la pauvreté dans le monde. Les pays industrialisés ne sont pas de reste. L'on pense généralement que le niveau de prospérité ou de pauvreté, le degré d'éducation et de formation, l'état nutritionnel et sanitaire d'une unité familiale rurale ne saurait, a priori, être lié au fait que le chef de famille est un homme ou une femme. Pourtant, si l'on y regarde de près, l'on se rend compte que c'est, en partie, la pauvreté qui aujourd'hui rend les femmes chefs de famille ou responsables à part entière de leur entretien. C'est parce que les hommes perdent leur emploi ou n'arrivent pas à en trouver, parce qu'ils abandonnent partiellement ou totalement leurs responsabilités familiales ou émigrent en raison des difficultés économiques, des conflits politiques ou autres circonstances que les femmes se retrouvent seules à maintenir la famille, assurer l'entretien et l'éducation des enfants.

En définitive, avec notre étude, nous avons noté une certaine détermination des femmes en ce qui concerne leur indispensabilité dans le processus de développement. A en croire cet enquêtee: D SOW «*La grande motivation dans notre travail, c'est d'abord apporter financièrement à la famille mais aussi, les gens doivent comprendre que le développement pour se faire a besoin de la complicité des femmes* »

SIXIÈME CHAPITRE :

PERSISTANCE DE LA DISTRIBUTION CLASSIQUE DES ROLES FAMILIAUX DE SEXE

I- LE MARI OU PERE DE FAMILLE, PRINCIPAL DECIDEUR DANS L'ENCEINTE FAMILIALE

Longtemps considérée dans certaines coutumes africaines, et même sénégalaises, comme inférieure à l'homme et devant se soumettre à lui, ou du moins comme une personne devant seulement s'occuper de son foyer, la femme africaine a fini par se mettre à l'écart de toutes les sphères de décisions même dans la société moderne. Elle devait obéir à ses parents, à son époux ; son avis n'étant presque jamais tenu en compte. Elle n'est pas consultée avant les prises de décisions même pour ce qui la concerne. Son rôle principal était non seulement de s'occuper du foyer mais aussi d'assurer la pérennisation de la famille : pour cela la femme sans enfant était peu considérée.

Toujours marquée encore par le poids de la coutume, la femme sénégalaise reste aujourd'hui dans ce stéréotype qui l'a longtemps caractérisée. *K. DIAGNE* une veuve, à la question : « croyez-vous que le travail salarié d'une femme pourrait changer la distribution des rôles au sein de la famille » ? Répond : « *Pour moi le travail salarié d'une femme se limite à aider son mari ou ses parents dans l'entretien surtout financier de la famille, donc il ne peut en aucun cas renverser une disposition qui est d'abord traditionnelle et surtout religieuse* ».

Par ailleurs, le Sénégal est un de ces pays africains dans lesquels les femmes se sont mises, au fil des années, au premier plan dans la vie sociale, politique et économique. Les associations féminines y sont florissantes, ce qui a conduit au niveau étatique à la création du Fond national pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin (FNPEF).

Les principaux éléments qui rendent minimales la participation des femmes à la vie de la cité dans ce monde moderne sont : le taux élevé de l'analphabétisme, la faible participation ou intégration dans les activités socio-économiques et le poids des coutumes ou traditions.

Elles étaient totalement absentes des activités génératrices de revenus. Aujourd'hui, la pente connaît un réel redressement et il n'est pas rare de voir, dans certains foyers, la femme tenir le

rôle traditionnel de l'homme, c'est-à-dire pourvoir aux besoins de la famille et même parfois prendre aussi en charge économiquement son mari, mais cela ne fait guère d'elle le principal décideur.

La femme sénégalaise, quoi qu'on puisse dire, a une indépendance et une autonomie limitées, selon les régions et la religion. Ce n'est donc qu'une situation exceptionnelle si elle est aujourd'hui présente dans certains domaines économiques (financier, agricole, commercial, ...) ; nombres d'entre elles sont arrivées aux plus hauts postes administratifs ou rangs sociaux du pays (députés, ministres, leader de parti politique, PDG...).

Comme dans beaucoup de pays en voie de développement, l'illettrisme et l'analphabétisme sont importants au Sénégal et sont un frein à la croissance. Ils constituent en fait dans notre société moderne le point principal de la relégation de la femme en seconde zone. Dans le monde rural et dans une moindre mesure, dans le monde urbain, les parents investissent plus facilement dans le suivi scolaire du garçon que dans celui de la jeune fille. En effet, selon certaines statistiques, au Sénégal seulement 20% des femmes sont alphabétisées (une sur cinq) contre 45% des hommes (presque un sur deux). Depuis quelques années maintenant, le gouvernement sénégalais a mis sur pieds un programme de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme. L'accent est surtout mis sur l'accès des jeunes filles à l'école au même titre que leurs compagnons garçons.

En effet, la société wolof, très hiérarchisée, est clairement structurée autour de la prééminence masculine. Celle-ci se marque, en premier lieu, à travers le système de parenté où le patrilignage domine pour tout ce qui concerne les attributions sociales de l'individu. La ségrégation des sexes dans toutes les activités et manifestations sociales commence très tôt. Dès l'enfance, garçons et filles sont initiés à leurs rôles futurs au sein de la communauté. Ce qui signifie pour les filles l'initiation par leurs mères aux travaux ménagers et à l'éducation des plus jeunes. L'éducation scolaire des filles reste encore un problème en raison des charges domestiques, mais aussi de l'opposition paternelle et des mariages et grossesses précoces qui mettent fin trop tôt à la scolarité.

La ségrégation des sexes est très nette à l'âge adulte. Aux femmes incombent la responsabilité ou l'accomplissement de toutes les tâches ménagères, ainsi que les soins aux enfants. En milieu rural, les activités du mari - qui travaille aux champs en saison des pluies - se limitent, en saison sèche, aux menus travaux d'entretien de la concession et de la cour en prévision de

la saison des pluies (confection de palissades, réparation des toits avec l'aide des jeunes gens de la maison...) ainsi qu'au commerce le jour de marché hebdomadaire. La crise économique de ces dernières années pousse, cependant, beaucoup d'hommes à chercher un travail temporaire dans une ville proche. Dans la vie quotidienne, la ségrégation des sexes s'imprime dans les usages de l'espace, la cuisine étant strictement un lieu féminin. Lors des cérémonies de baptême, de mariage ou de funérailles, hommes et femmes sont séparés. Comme c'est le cas dans de nombreuses sociétés africaines, cette séparation s'atténue fortement avec l'âge. Les personnes âgées des deux sexes se mêlent plus facilement lors des repas, et partagent les mêmes conversations. Une fois passée la période sexuellement active des femmes, la réserve et la gêne, qui caractérisaient les échanges entre parents des deux sexes, disparaissent.

Les statuts et les positions sociales s'impriment dans les relations sociales et dans la façon dont celles-ci sont marquées par les rapports de genre. La famille wolof présente, en effet, une structure hiérarchique conférant à chacun, selon son rang, un statut auquel s'attachent des devoirs et des fonctions propres. Le chef de maison, *borom kër*, aîné de la concession, est entouré des personnes dépendantes et vivant sous son autorité. Le chef de maison gère le champ que les membres de la concession mettent collectivement en valeur : il assure la cohésion du groupe et gère le patrimoine. Il a l'obligation de pourvoir à l'entretien des membres de la concession et doit gérer les conflits en collaboration avec les hommes les plus importants de la famille. Derrière le *borom kër* viennent les frères cadets, les fils mariés, suivis des adolescents. Les femmes ont un statut inférieur mais à des degrés divers, leur statut reflétant celui de leur mari. Dans cette société où la polygynie reste autorisée, la femme qui, entre toutes, domine, est la première épouse du chef de famille. Celle-ci peut se dégager des tâches domestiques et exerce, au nom de son mari, l'autorité suprême dans la sphère féminine. Les épouses des fils sont sous l'autorité de leurs belles-mères. Les jeunes filles non mariées ont le statut le plus bas : elles sont au service de tous selon des règles qui reflètent, cependant, leur statut social d'origine. La société wolof n'est pas seulement patrilinéaire, elle est aussi virilocale, ce qui fait de la nouvelle mariée une étrangère au sein de la concession de son mari. Dans ses relations avec la belle-famille, elle devra se plier à des règles et des attentes à travers lesquelles elle manifeste l'acceptation de son nouveau statut. Il est recommandé à la jeune mariée d'adopter un profil bas, d'être patiente pour s'allier peu à peu les belles-sœurs et les belles-mères avec lesquelles il lui faudra vivre. La patience peut n'être qu'apparente et divers liens de compétition, de jalousies et d'entraide témoignent des stratégies féminines au sein d'une même concession.

Cet idéal de la famille wolof est, depuis une vingtaine d'années, fortement remis en cause par les bouleversements socio-économiques du milieu rural. Sous l'action conjuguée des valeurs individualistes et de la crise économique, les nouvelles générations remettent en question la structure hiérarchique et communautaire de la famille wolof. La monétarisation de l'économie et l'individualisme croissant se traduisent dans un morcellement du patrimoine foncier et les revendications d'autonomie des jeunes ménages. Ils désirent échapper à la fois à l'autorité du *borom kër* et aux contraintes du régime de gestion communautaire des biens dont la monétarisation a souvent rendu la contrepartie sécuritaire impossible.

La tradition wolof, qui nous montre la famille comme une unité de production économique dans une économie basée sur l'agriculture, laisse peu de place à la propriété foncière individuelle et n'assure, à plus forte raison, pas de droit généralisé à la propriété foncière pour les femmes. Seuls les hommes héritent les terres. Les femmes exploitent cependant, en plus de leur travail dans le champ collectif, des parcelles mises à leur disposition par leurs maris et leurs fils, ou y engagent, à leur profit, des jeunes du village. Les produits de ces cultures serviront à des dépenses personnelles et viendront d'habitude compléter la nourriture de base fournie par le mari. Les femmes auront à cœur de fournir poisson, épices, et condiments pour la sauce, éléments importants de séduction. En saison sèche, leur liberté de gestion économique dans le domaine qui leur est propre, s'accompagne d'une grande liberté de déplacement qui peut les voir séjourner plusieurs mois à la ville. Le travail productif indépendant dans leur champ personnel, donne aux femmes l'occasion de se rendre au marché, soit pour y pratiquer le petit commerce, soit pour veiller à ce que leur dépendante gère leur production correctement et, en tout état de cause, pour entretenir leurs réseaux de relation. Le mari ne s'oppose pas à cette indépendance restreinte, voire il l'encourage par l'allocation de terres cultivables, se déchargeant d'une partie de l'entretien de la famille tout en se conformant aux usages.

Cette situation est à présent bouleversée par la crise socio-économique. La paupérisation croissante est l'occasion de nombreux conflits à l'intérieur de la concession et du ménage. Elle entraîne une nouvelle négociation des responsabilités.

Les migrations des maris à la ville, ou parfois même à l'étranger, forcent les femmes à diriger elles-mêmes le ménage de façon temporaire ou quasi permanente, dans l'ambiguïté que peut faire subsister l'autorité des aînés revenus ou restés au village.

Certaines femmes en viennent à assurer de fait l'entretien quotidien de la famille et pourvoient le ménage en biens achetés occasionnellement, y compris des denrées telles que le riz et le sel, ou encore un mouton ou de la volaille

II- INFLUENCE MOINDRE DE LA FEMME DANS LES DECISIONS FAMILIALES

TABLEAU 22 : Répartition selon l'âge des employées

<i>Classes d'âges</i>	<i>Effectif</i>	<i>Pourcentage</i>
18-30ans	20	44,44
30-40ans	16	35,55
40-50ans	09	20
total	45	100

Données d'enquête du mémoire de maîtrise de M .DIAGNE, Année : 2009

De ces données, nous pouvons en tirer que beaucoup de nos enquêtées ont entre 18 et 30 ans, une tranche d'âge qui est surtout marquée par l'envie d'une satisfaction totale des besoins. Cependant, la présence de celles beaucoup plus âgées témoigne de l'importance de l'apport de la femme du point de vue économique au niveau familial.

TABLEAU 23 : Prise de décision au niveau familial

<i>Statut</i>	<i>Pourcentage</i>			
	<i>Autorité familiale</i>	<i>Autorité parentale</i>	<i>Autorité morale</i>	<i>Autorité matérielle</i>
Homme	90	95	80	52
Femme	10	05	20	48
Total	100	100	100	100

Données d'enquête du mémoire de maîtrise de M .DIAGNE, Année : 2009

A travers ces chiffres, tout ce qui est en rapport avec la prise de décision au niveau familial ; qu'il s'agisse de questions sur l'autorité parentale, morale et matérielle ce sont les pères et époux des enquêtées qui dominent dans ces prises de décisions.

En effet, c'est seulement sur la question ayant trait au matériel que ces femmes ont un peu de responsabilité. Donc, dans la plupart du temps ce sont elles qui possèdent l'argent par le biais des tontines et autres moyens, et ont nécessairement besoin de l'aval du mari ou du père pour en user matériellement. A ce niveau, leur point de vue n'est pas totalement accepté mais n'est pas aussi absolument rejeté, d'où le taux de 48%.

Ainsi, dans les situations africaines, les femmes, notamment en milieu rural, participent, on le sait, à l'entretien économique de la famille par leurs activités agricoles, artisanales ou commerciales. Cette contribution est reconnue ; mais l'autorité familiale est d'abord masculine. Tous les codes africains de la famille, élaborés au début des indépendances, ont confirmé, voire renforcé, le rôle de l'homme comme chef de la famille. Ainsi le code sénégalais lui permettait de décider seul de la résidence conjugale qui, dans la majorité des traditions, était négociée par les familles des conjoints, ou de s'opposer à l'exercice d'une profession par sa femme .Donc, l'article 153 du code de la famille sénégalais stipule « *Le choix de la résidence du ménage appartient au mari ; la femme est tenue d'y habiter avec lui et il est tenu de l'y recevoir. Lorsque la résidence fixée par le mari présente pour la famille des dangers d'ordre physique ou d'ordre moral, la femme peut, par exception, être autorisée à avoir pour elle et ses enfants un autre domicile fixé par le juge de paix.* »⁵¹

⁵¹ Code de la famille sénégalais, 1973

La révision de ces dispositions, grâce aux efforts du Ministère de la Promotion Humaine, chargé de la Condition de la Femme, et des associations féminines, a constitué l'une des premières victoires de la Décennie des Nations Unies pour la Femme au Sénégal. Mais, dans la réalité il n'y a pas à proprement parler de véritable changement pour la condition féminine puisque dans la pratique la subordination de la femme reste existante.

Autrement dit, Au Sénégal, certaines dispositions du Code de la famille, notamment l'article 152, suscitent de plus en plus de débats, car ils désignent l'époux comme le chef de famille, détenteur de la "puissance maritale" sur son épouse et de la "puissance paternelle" sur ses enfants (Article 277)⁵². Celle-ci n'est transmise à la femme que si son mari, dans les cas prévus par la loi, se trouve dans l'impossibilité de l'exercer. Rien ne peut se faire, légalement, dans l'éducation des enfants, par exemple, ou dans tout autre domaine, sans son consentement.

De ce fait, l'épouse - et la mère - est en situation de dépendance par rapport à son mari. Elle est parfois bloquée dans la simple organisation de la vie quotidienne de la famille. Les désagréments qui découlent de cette situation sont multiples et divers. La société accorde une place prépondérante à l'homme dans le ménage, convaincue qu'elle est que c'est l'homme qui subvient aux besoins de la famille. Si même cela était le cas dans le passé, cela a bien changé : les femmes ayant investi l'activité économique et contribuant incontestablement aux dépenses du ménage. Cependant, si l'environnement familial a profondément évolué, la situation de la femme au sein du ménage n'a pas suivi la même tendance. Pour le moment, dans la pratique, il est rare qu'un homme accepte de déléguer la puissance paternelle, même si c'est la femme qui assure la prise en charge financière du ménage.

Autrement dit, la Sénégalaise n'est pas vraiment considérée comme une citoyenne à part entière, et à égalité de statut avec son partenaire, au sein de la famille. En la délestant de l'autorité maternelle, c'est sa maternité même qui est niée.

L'échec des enfants, dans cette même société, est perçu comme l'échec personnel de la femme vue comme première responsable de l'éducation des enfants. L'enfant qui n'a pas réussi est "l'enfant de sa mère". Donc la mère est un des piliers essentiels dans l'éducation des enfants. Pour de nombreux hommes, l'éducation des enfants se limite à donner l'argent nécessaire aux besoins de la famille. Et à corriger ou punir en cas de mauvais comportement des enfants. La

⁵² Code de la famille du Sénégal, 1973

polygamie renforce cette situation dans laquelle l'homme est obligé de faire la navette entre deux voire plusieurs maisons.

En outre, ces dernières dépendent des hommes du lignage qui continuent d'exercer le contrôle économique et social des ressources (père, oncle, mari, frère, aîné). Les lois régissant la terre, les dispositions des codes de la famille concernant la succession élaborée dans nombre de pays africains, après les indépendances, n'ont pas changé les mentalités sur ce point. Mieux, elles ne prennent pas de mesures concrètes tendant à réguler, sinon à effacer cet ordre ancestral. Au Sénégal comme dans beaucoup de pays africains, la mise en valeur des terres par les femmes ne leur en donne pas pour autant le contrôle⁵³. Les épouses et les cadets constituent l'essentiel de la main-d'oeuvre rurale. Mais ce sont les hommes du lignage (héritier, père, oncle, époux ou aîné) qui gèrent et contrôlent leur production, en un mot le patrimoine économique. Où s'inscrit alors le pouvoir des femmes ? Ce pouvoir, dans la majorité des cas, est dans l'entretien de la famille, mais surtout dans la gestion du patrimoine social et moral, qui, dans les sociétés non exclusivement marchandes, joue encore un rôle capital. Les femmes entretiennent les relations sociales. Elles sont à la source de la production, de la circulation, de l'échange et de la consommation sociale des valeurs. Le statut repose sur la contradiction entre cette centralité de leur position sociale dans la communauté et la culture et leur marginalisation dans la prise de décision au niveau économique et politique.

Les femmes accèdent au rôle de chef de ménage avec le départ des hommes en migrations volontaires ou forcées. Ce rôle leur en donne-t-il le statut et les prérogatives ? Et si, comme le pose Mafeje, les femmes veulent bien aujourd'hui promouvoir leur autonomie et échapper au pouvoir patriarcal, «peuvent-elles se permettre de renoncer tout à fait à leur lignage?» Le contexte actuel ne les y encourage pas. Quel coût social, psychologique et affectif devront-elles payer pour cette autonomie ?

⁵³ Mafeje, A. - *Ménages et perspectives de relance en Afrique au Sud du Sahara*, Document de Travail 2191, CODESRIA, Dakar, 1991 - *La valorisation du statut et la contribution de la femme dans le secteur agricole et l'économie rurale. quatre expériences par pays*, IDEP, Dakar, 1994 - Guyer, J. 1. «Family and farm in Southern Cameroon», *African Research Studies N° 15*, African Studies Center, Boston University, 1984

Les femmes ne deviennent, en quelque sorte, chefs de famille que dans des circonstances définies, lorsque les hommes font défaut : veuvage, divorce, célibat, émigration masculine, etc. Leur statut est rarement autonome à l'origine. Cette situation n'a pas empêché l'essor de certaines de leurs initiatives agricoles dû à des contextes et des conditions variables. Leur esprit d'indépendance et d'entreprise n'y est pas totalement étranger. Le rôle affirmé de femme comme chef de famille coïncide généralement, dans le monde rural, avec celui de chef d'unité domestique, de production de biens, de services ou de revenus. Toutefois, les femmes sont très souvent les chefs de fait de l'unité de production qui fournit l'essentiel des biens et des revenus domestiques, sans pour autant exercer le rôle de chef de famille. La fonction symbolique mais capitale reste entre les mains d'un époux, d'un parent ou même d'un descendant plus ou moins actif, selon les raisons, les tâches, la division sexuelle du travail, l'idéologie de la propriété ou de l'autorité, les traditions sociales et culturelles.

Au Sénégal, les situations ne sont pas homogènes. Elles varient selon les milieux. D'après Fatou Sow Les enquêtes sur les femmes et l'accès à la terre menées en Basse et Moyenne Casamance et dans la région arachidière, montrent que l'émergence des femmes comme chefs de famille dépend des traditions ethniques. Elle dépend aussi de leurs activités économiques et des flux migratoires en cours dans la région.

Sur un échantillon de 800 paysannes représentatives de plusieurs ethnies sénégalaises (Joola, Wolof, Sereer, Soose et Mandeng) ⁵⁴ l'on se rend compte que la grande majorité d'entre elles (80 %) étaient effectivement engagées dans la production agricole. L'échantillon était en majorité musulman (81%), mais comptait quelques communautés chrétiennes (12 %) et des adeptes des religions du terroir (6,62 %). Sur 800 femmes, 726 étaient mariées, 10 célibataires, les autres veuves ou divorcées. Ici 91, 38 % des femmes vivaient dans une concession sous l'autorité du mari (61 %) où d'un parent (30,38 %).

Cette enquête montre que les paysannes de Basse Casamance, au sud du Sénégal, monopolisent le gros de l'activité de production du riz. Elles appartiennent en général à l'ethnie joola et sont reconnues pour leur relative autonomie dans le cadre de cette culture. Elles tirent de leur rôle dans la production du riz un rôle *effectif* de chef d'unité de production.

⁵⁴ Sow, Fatou - *Les femmes et la terre: étude de la tenure foncière au Sénégal*, Dakar, CRDI/IFAN, 1995.

Elles interviennent dans de nombreuses phases d'un processus tenant compte d'une répartition sexuelle des tâches : semis, repiquage, récolte. Aujourd'hui, elles rejoignent les hommes dans les travaux lourds qui étaient jadis dévolus à ces derniers : défrichage, labour, construction des petites digues, etc. Cette position économique les met en concurrence, dans la réalité, avec les époux qui, de ce fait, bien que chefs de famille, ne contrôlent totalement ni la production ni la consommation ni même la commercialisation du riz. Cette autonomie a été, dans certaines zones, renforcée par le fait qu'elles reçoivent leur(s) rizière(s) de leur propre famille lorsqu'elles se marient. Cette dotation en terres a pour but de les mettre à l'abri du besoin. Elles sont ainsi sécurisées même lorsqu'elles se retrouvent seules. Cette autonomie s'est affaiblie avec l'introduction des cultures commerciales coloniales. Ces productions ont non seulement changé les structures agraires du pays joola, mais elles ont remis en cause toute l'organisation sociale, économique et idéologique des communautés. Elles ont également modifié la nature des rapports entre producteurs celle des rapports entre hommes et femmes. La production commerciale de l'arachide s'est démarquée de la production domestique du riz. Elle est devenue la base d'une économie marchande dominée par les hommes. Les paysannes du riz sont devenues plus dépendantes lorsque cette céréale a cessé d'être au centre de l'économie agricole de la région.⁵⁵

⁵⁵ Journet, O - «Les femmes joola face au développement des cultures commerciales» in Michel, A., Diarra A. F. Agbessi-Dos Santos, H. - *Femmes et multinationales*, Paris, ACCT/Karthala, 1981, pp. 117-138.

CONCLUSION GÉNÉRALE

En définitive, notre étude qui portait sur l'influence du travail salarié des femmes sur la distribution des rôles au sein de la famille a été à la fois d'une grande pertinence et d'une importance avérée. En effet, elle nous a permis de comprendre comment une période de crise socio-économique induisait forcément à une révision partielle ou totale des réalités sociales du moment.

Ceci dit, les femmes qui on ne le dira jamais assez sont par excellences les plus démunies dans nos sociétés car victimes d'une marginalisation et d'une instrumentalisation accrue ; aspirent à sortir du foyer et optent à élargir leur champ d'application pour pallier à cette présente paupérisation. Par ailleurs, on sait que la division traditionnelle du travail conférait aux femmes, dans les sociétés africaines, nombre d'activités rurales villageoises ou urbaines non agricoles, surtout dans les industries artisanales. L'artisanat du textile (filature, teinture, broderie), de la céramique et de la poterie, de la vannerie ou du calebassier, l'industrie alimentaire de transformation a constitué en général des secteurs de prédilection et de spécialisation pour l'activité et l'entreprise féminines. C'est dans ces secteurs qu'elles sont devenues aujourd'hui de véritables entrepreneurs autonomes de l'unité familiale et où elles peuvent accumuler des patrimoines dont l'importance varie selon les milieux.

Par ailleurs, la Décennie des Nations Unies pour la Femme a amplifié la recherche et la réflexion internationales sur les besoins spécifiques des femmes et leurs stratégies de survie. La plupart des institutions internationales, les programmes bilatéraux et multilatéraux les plus importants se sont penchés sur les problèmes et les besoins spécifiques des femmes et ont élaboré une composante féminine dans les projets. Les programmes de mise en valeur agricole que ce soit dans le contexte de l'irrigation, des cultures industrielles ou vivrières, ont eu leur volet féminin. Mais ces expériences ont, en vingt ans, montré leur inadaptation aux besoins réels des femmes. Les études sur les rapports de genre ont fourni des monographies importantes qui révèlent la nécessité de prendre en compte les femmes dans un contexte plus global pour éviter leur marginalisation. Seulement, la coercition des règles endogènes au patrilignage agit sur les rapports exogènes de la femme à la société globale, en grossissant ses difficultés d'accès aux intrants agricoles, aux micro-crédits à la faveur desquels elle pourrait améliorer sa productivité ou mettre en œuvre des projets individuels. La femme, dans ce domaine, on le constate, est entravée dans ses potentialités d'actrice économique par le dispositif des normes collectives. Des pesanteurs, progressivement contournées par des

improvisations trouvant place dans une forme de gestion dite communautaire et qui se destine à couvrir l'aspect collectif de la production.

Le rôle de gestion communautaire de la femme, perçu bien souvent comme une extension de sa fonction domestique, prend en Afrique une dimension contextuelle de réponse à la défaillance de l'Etat (accentuée par les vagues des programmes d'ajustement structurel) dans des secteurs essentiels tels que la santé l'éducation, l'alphabétisation. Elle se décline sous une multitude d'actions : construction d'école, sensibilisation à la scolarisation des filles, aménagement de cantines scolaires, lutte contre la malnutrition et le VIH, développement de l'artisanat... Pour l'exercice de ces activités communautaires, dans lesquelles des femmes prennent des responsabilités ou des engagements, elles s'appuient sur des réseaux traditionnels d'alliance de voisinage, de quartier, mais aussi sur de groupements féminins, des associations, financés par des bailleurs de fonds étrangers, trouvant en elles « la clé » du changement social.

Donc, en définitive il n'y a pas de différence naturelle de valeurs entre les femmes et les hommes. Les valeurs qui sont attribuées à chacun des sexes ne sont que la conséquence d'une construction symétrique : la figure de l'homme existe parce que celle de la femme en tant que dominée existe en parallèle. La caractérisation des valeurs respectives des hommes et des femmes n'est donc que le résultat de l'oppression des femmes par les hommes. La parité ne doit pas se réaliser sous le seul prétexte que les femmes sauront apporter une dimension nouvelle à la vie politique en raison de valeurs particulières qu'elles porteraient. C'est à égalité que les femmes doivent pouvoir prendre part dans les débats et elles ne doivent pas être cantonnées à des domaines qui leurs seraient particulièrement réservés en raison de ces valeurs.

De cela, faudrait ajouter qu'il n'y aura pas de développement en Afrique en général sans la participation pleine et entière de la femme et surtout la femme rurale, d'où la nécessité de promouvoir cette participation. La promotion de la femme dans le processus du développement n'est pas seulement un problème d'équité mais surtout une nécessité. La participation de la femme au développement ne sera possible que lorsque celle-ci a le sentiment que son travail est reconnu et valorisé, et son statut réel pris en compte.

Enfin, même si notre hypothèse qui consistait à vérifier si le travail salarié des femmes des villages de Ndiawdoune, Lampsar et Mbakhana influait sur la distribution classique des rôles se trouve infirmer ; force est de constater que ce travail salarié des femmes est sans contredit une source fondamentale de leur valorisation de ces dernières.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- A., Diarra A. F. Agbessi-Dos Santos, H. - *Femmes et multinationales*, Paris, ACCT/Karthala, 1981, pp. 117-138
- .BERTHELOT.J-M et WEIL.R. *Sociologie contemporaine*. Ed vigot, Paris.1989
- . BOSERUP, Ester. *La Femme face au développement économique*. Collection Sociologie. Paris : PUF, 1986.
- . BOUDON, Raymond. *Dictionnaire de Sociologie*. Paris : Larousse, 1990, p. 171.
- . CIBOIS, Philippe. *L'Analyse des données en Sociologie*. Paris : PUF, 1984. p. 110.
- . DESALMAND, Paul. *L'Emancipation de la femme en Afrique et dans le monde*. Abidjan-Dakar : NEA, 1957. P. 151.
- . DIAGANA, Khadidjatou. *Les Femmes teinturières : essai d'analyse de leur condition de vie et de travail*. Mémoire de fin d'études. ENEAS, 1990.
- . DIOP, Abdoulaye Bara. *La société Wolof. Traditions et changements*. Paris : Karthala, 1981.
- . DIOP, Fatou. Revue sénégalaise de Sociologie numéro 415, Janvier 2000-2001 :Femmes et pouvoir :Quels accès aux sphères de décisions ?
- .DURAND.J-P. *L'intelligence du social-pluralisme explicatif en sociologie*. Paris, Puf.1990
- Journet, O - «Les femmes joola face au développement des cultures commerciales»
- . LO, Ndeye Ngoye. *Conditions de la vie socio-économique des employeurs de maison de Dakar*. Mémoire de fin d'études. ENEAS, 1983.
- . LOBE, Sarah Kala. *Situation de la femme dans la société traditionnelle*. In « *La Civilisation de la femme dans la tradition africaine*. »
- . LUROL, Martine. *Quand les institutions changent de la question du travail des femmes*. In Revue « Travail, Genre et Société » numéro 1, 1999.
- .Mafeje, A. - *Ménages et perspectives de relance en Afrique au Sud du Sahara*, Document de Travail 2191, CODESRIA, Dakar, 1991 - *La valorisation du statut et la contribution de la femme dans le secteur agricole et l'économie rurale. quatre expériences par pays*, IDEP, Dakar, 1994 - Guyer, J. 1. «Family and farm in Southern Cameroon», *African Research Studies N° 15*, African Studies Center, Boston University, 1984
- . MASSOZ, Michel. *Les Femmes Bantous au XX siècle*. Editeur Liège, 1991. P. 182.
- . MEILLASOUX, Claude. *Greniers et capitaux*. Paris : Harmattan, 1992.
- . MBODJ, Gora. *La Genèse de l'inscription différenciée des genres au Sénégal*. In « *Démocratie, Culture et Développement en Afrique Noire* » 1997, p. 209.

- . M. Imam, Agesha, Amina et Fatou Sow. *Sexe, Genre et Société*. Editions Karthala et CODESRIA, 2004.
- . QUIVY, R et CAMPENHOUDT, Luc Van. *Manuel de recherche en sciences sociales*. Ed. dunod. Paris 1988
- . R. Ghiglione, B. Matalon. *Les Enquêtes sociologiques. Théories et pratiques*. Paris : Armand Collin, 1978.
- . Rocher, Guy. *Introduction à la Sociologie générale*. Tome 2 « L'action sociale » Paris : Ed. HMD, LTEE, 1968.
- . SOW, Fatou. *Femmes sénégalaises à l'horizon 2015*. Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille (MFEF) 1991.
- . Sow, Fatou - *Les femmes et la terre: étude de la tenure foncière au Sénégal*, Dakar, CRDI/IFAN, 1995.
- . SENE, Abdoulaye. *Les Transformations sociales dans la pêche maritime piroguière : condition de travail et mode de vie des pêcheurs de Guet Ndar, Saint Louis du Sénégal*. Thèse de 3^e cycle Sociologie, Toulouse. Le Mirail, 1985.
- . TILLY, A. Scott, W. Joan. *Les Femmes, le travail et la famille*. Ed. Rivages, 1987.
- . TUJADUE, Laurence. *Les Stratégies des maraîchères commerçantes à désigner. Delta du fleuve Sénégal*. Mémoire de Maîtrise. Université Le Mirail, Toulouse, 1996.

ANNEXE

QUESTIONNAIRE

I- Identification Sociologique

I.A- Etat Civil

-Age

-Sexe

-Niveau d'instruction

I.B- Situation matrimoniale et professionnelle

-Célibataire

-Mariée

-Travailleuse

-Chômeur

II- Vie antérieur au travail dans les GDS

1-Avez-vous un travail ? Oui- Non

2-Si non expliquez ce que vous faisiez comme occupation

3-Avez-vous fait une formation professionnelle ou appris un métier ?

4-Parveniez-vous à satisfaire vos besoins sur la base de ce travail ?

5-Comment jugiez-vous ce travail ?

6-Ce travail était-il bien rémunéré ?

7-Ce travail était-il dur ?

8-Connaissiez-vous des femmes qui travaillaient dans une entreprise ? Oui-Non

9-Comment les jugiez-vous ?

10-Quels comportements avaient ces femmes, c'est-à-dire avaient-elles changés du point de vue familial et socio-économique ?

11-Votre travail, vous assurait-il une promotion socio-économique ?

12-Quelle place occupez-vous dans votre famille ?

13-Quel est votre statut au niveau familial ?

14-Quelle est la profession de votre père ou mari ?

III- Motivation au travail, dans l'entreprise

15-Quand est-ce que l'idée de travailler aux GDS vous a pour la première fois traversée l'esprit ?

16-Une fois la décision du travailler prise, aviez-vous rencontré des obstacles ? Si oui lesquels ?

17-Comment aviez-vous fait pour les surmonter ?

18-Qu'est-ce qui selon vous est le facteur qui a déclenché l'idée de travailler aux GDS ?

19-Cette idée était-elle fondée sur de simples rumeurs ou des récits racontés par celles qui ont déjà travaillé ?

IV- Vie postérieure au travail dans l'entreprise

20-Comment aviez-vous vécu vos premiers moments aux GDS ?

21-Le travail que vous aviez trouvé correspondait-il au travail que vous espériez ?

22-Ce travail vous permet-il de gagner votre vie ?

23-En tant que femme est-ce que ce travail a une influence sur votre statut ? Si oui comment ? Si non pourquoi ?

24-Croyez-vous que le travail salarié d'une femme pourrait lui assurer une promotion socio-économique ? Si oui comment ? Si non pourquoi ?

25-Croyez-vous que le travail salarié d'une femme pourrait changer la distribution des rôles au niveau familial ?

26-En quoi votre travail aux GDS vous est utile ?

GUIDE D'ENTRETIEN

Thème 1 : Participation à l'économie familiale

- Equipement familial
- Dépense journalière
- Prise en charge de la famille

Thème 2 : Nouveaux rôle et statut

- Réaction du mari ou du père par rapport au travail
- Rapport entre mari et femme
- Appréciation par rapport à la participation à l'économie familiale
- Autorité familiale
- Prise de décision au niveau familial

Thème 3 : Regard de l'environnement, du voisinage

- Relations avec les membres de la même famille
- Relations avec les autres voisins du village



This work is licensed under a
Creative Commons
Attribution – NonCommercial - NoDerivs 3.0 License.

To view a copy of the license please see:
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>

This is a download from the BLDS Digital Library on OpenDocs
<http://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/>